

L'accès difficile aux avantages de la certification

Discussion des incidences sur l'équité

Kirsti Thornber, Dominiek Plouvier et Stephen Bass

**European Forest Institute
Document de discussion no. 8, 2000**

ISBN: 952-9844-74-3

ISSN: 1455-6936

L'accès difficile aux avantages de la certification
Discussions des incidences sur l'équité

Auteurs: Kirsti Thornber, Dominiek Plouvier et Stephen Bass

Editeur: European Forest Institute
Torikatu 34
FI-80100 Joensuu
Finlande

Rédacteur en chef: Fergal Mulloy

Tél: + 358-13-252 020
Fax: + 358 -13-124 393
Email: publications@efi.fi
www: <http://www.efi.fi/>

Les avis exprimés n'engagent que l'auteur et ne représentent pas
forcément ceux de l'European Forest Institute.

Ce dossier a été publié grâce au soutien financier de la ligne budgétaire
"forêts tropicales" de la CE. Les opinions présentées ne reflètent pas
forcément la position de la DGVIII ou de la Commission européenne.

Coordonnées des auteurs

Kirsti Thornber

International Institute for Environment and Development
3 Endsleigh St. London
WC1H 0DD
R-U

Dominiek Plouvier

Forest and Timber Consultant
Kloosterstraat 9
9860 Oosterzele
Belgique

Stephen Bass

International Institute for Environment and Development
3 Endsleigh St. London
WC1H 0DD
R-U



TABLE DES MATIERES

Sigles et Abbreviations	5
Resume	7
1 Introduction	11
2 Les enjeux de l'équité	15
2.1 Les acteurs – équitable pour qui?	15
2.2 Les enjeux	15
3 La question de l'équité: égalité des chances et de l'accès?	21
3.1 Les enjeux internationaux – le fossé nord/sud	21
3.2 Les enjeux nationaux – grandes entreprises, petits cultivateurs	24
3.3 Les types de forêt	27
4 Les incidences sur l'équité: qui peut tirer parti de la certification?	29
4.1 Quelles entreprises peuvent-elles se mettre de la partie?	29
4.2 L'impact plus large: les réalités de la certification	31
4.3 Réussites et défis	32
5 Possibilités d'amélioration	35
5.1 Développer les systèmes – gageure pour les organismes d'accréditation	35
5.2 Relever les défis	38
5.3 L'application des normes – stratégies des organismes certificateurs	40
6 Conséquences pour la politique de développement	43
6.1 La politique actuelle à l'égard de la certification	43
6.2 La certification équitable: gageure pour l'aide au développement	43
Références	49

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Aménagement forestier durable
CE-DGVIII	Commission européenne – Direction générale VIII
C&I	Critères et indicateurs
DAR	Demande d’action rectificative
DFID	Department for International Development [Coopération britannique]
FSC	Forest Stewardship Council
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIBT	Organisation internationale du bois tropical
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGE	Organisation non gouvernementale pour l’environnement
PEC	Principes et critères (FSC)
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PME	Petites et moyennes entreprises
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PVD	Pays en voie de développement
SAFCOL	South African Forestry Company Limited
SGE	Système de gestion environnementale
SRD	“Subsistance rurale durable” (systèmes paysans)

RESUME

Pour bien des gens, la certification de la gestion des forêts – incitation véritable à l'aménagement forestier durable (AFD) – représente un grand pas en avant. Du fait toutefois des tendances récentes de la distribution des certificats, la question se pose de savoir si l'égalité des chances existe pour toutes les entreprises en ce qui concerne la certification et les avantages susceptibles d'en découler.

Ce document examine, sous l'angle des avantages pour les différents acteurs, les incidences sur l'équité de la certification de la gestion des forêts. Il évoque les inégalités entre pays développés et pays en voie de développement, entre grandes entreprises et petites entreprises. Nous donnons un aperçu des démarches faites – ou à faire – par le monde de la certification et les bailleurs de fonds.

L'accent est mis sur la certification FSC uniquement parce qu'il s'agit du système de certification de la gestion des forêts le mieux établi de ceux qui fonctionnent actuellement. La plus grande partie des certificats FSC (66%) et des superficies certifiées (80%) concernent les pays développés, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie disposant respectivement de 8%, 5% et 4% seulement des certificats. Les entreprises industrielles dominent, avec 35% des certificats et 66% de la superficie certifiée, tandis que les entreprises communautaires disposent de 25% des certificats, mais 3% seulement de la superficie.

LES INCIDENCES SUR L'EQUITE

La certification a eu un impact positif sur l'équité puisqu'il a pu:

- élargir la représentation des différents acteurs dans les débats et la politique forestière
- promouvoir une meilleure planification de l'AFD
- stimuler les améliorations écologiques
- prouver qu'une bonne gestion des forêts peut s'avérer économiquement viable (pour certaines entreprises).

En revanche, de nombreuses préoccupations sont également exprimées à propos de l'équité, dont la plupart tiennent des hypothèses – concernant le type ou la taille des entreprises, les lieux d'implantation, l'utilisation du sol, etc. – qui sous-tendent les systèmes actuels de certification.

La participation à la mise au point des dispositifs et normes de certification. Les entreprises du Sud, comme les petites entreprises, sont sous-représentées au sein du

système FSC, pourtant conçu de façon équitable (la certification ISO est également dominée par les entreprises industrielles). On s'inquiète de voir les processus et normes refléter les valeurs et les modèles de gestion des entreprises industrielles du Nord et des ONGE, au risque de passer sous silence les thèmes d'une grande importance pour les acteurs plus marginaux. Le risque est d'autant plus important qu'on cherche à accroître la superficie certifiée, ce qui pourrait amener à une focalisation accrue sur les entreprises plus grandes dans des pays où il existe déjà une bonne gestion des forêts – les “cibles faciles”, qui deviendraient ainsi le moteur du développement des systèmes de certification.

Les ressources dont dispose une entreprise pour se conformer aux normes, la capacité de supporter les coûts et les risques. Les possibilités qu'a une entreprise de se conformer aux normes et de se faire certifier sont fonction non seulement des ressources financières disponibles, mais aussi de la capacité administrative et de gestion des changements qui s'imposent. Les entreprises plus petites, notamment dans les pays en voie de développement, ont beaucoup de mal à assumer la charge importante de travail administratif que suppose le processus de certification et, en règle générale, les entreprises plus accoutumées à l'établissement de rapports et à la réglementation stricte sont mieux placées pour y faire face et pour supporter les risques financiers – la plupart de ces entreprises sont au Nord.

Les marchés potentiels et la capacité des entreprises à exploiter les possibilités. Les entreprises dans certaines régions ont du mal à faire une percée dans les marchés mondiaux, embryonnaires et instables, des produits certifiés. Des compétences assez développées de marketing s'imposent pour que des entreprises puissent exploiter ces marchés au maximum et il s'avère que les petites entreprises des pays en voie de développement sont nettement défavorisées, notamment sur le plan des économies d'échelle.

La disponibilité d'information. L'information est d'une importance décisive pour l'aptitude d'une entreprise à comprendre la certification, à y participer. Les informations sur l'AFD, la certification et les marchés ne font pas l'objet d'une distribution égale sur le plan mondial. Ce sont les entreprises des régions en dehors des marchés où la demande est la plus forte, notamment les petites entreprises, qui ont le plus de mal à obtenir des informations actualisées leur permettant de prendre des décisions en matière de certification.

Récompenser le producteur ou le marché? Il est fréquent que la certification profite davantage aux acteurs en aval de la filière qu'aux producteurs, car ceux-ci n'ont pas les moyens de participer directement au marché. Les acheteurs ne paient pas l'AFD – ils paient le label, laissant parfois les producteurs sans récompense. Si, à l'origine, la certification visait surtout les avantages pour l'AFD, ce sont les intérêts commerciaux qui tendent à dominer. Par ailleurs, de plus en plus de soucis sont exprimés à propos de la certification et de l'exploitation forestière non commerciale dans le cadre des systèmes complexes de subsistance en milieu rural ou de la production à petite échelle qui n'est pas mise en vente sur le marché des produits certifiés.

RELEVER LES DEFIS

La certification est en évolution constante et, n'ayant pas de forme rigide, a la possibilité d'aborder de nouveaux problèmes. Le FSC a pu prouver sa bonne foi à cet égard. Il a changé sa structure pour mieux équilibrer les influences et les intérêts, inscrit dans ses Statuts la non discrimination et l'adaptation des normes aux conditions locales, développé de nouvelles lignes directrices pour les normes régionales et la certification des groupes d'opérateurs, pris en considération les problèmes des petites entreprises, fait intervenir des gouvernements. Les organismes certificateurs s'évertuent de plus en plus à mettre l'information à la disposition de tous, à faire appel à des vérificateurs locaux, à réduire les coûts, dans la mesure du possible, pour les entreprises plus petites. Pour rester crédibles, les organismes de certification doivent veiller à résoudre les nouveaux problèmes qui surgissent et éviter de continuer simplement à "faire ce qu'ils ont toujours fait".

Les bailleurs de fonds peuvent utilement continuer à soutenir le dialogue des groupes de travail nationaux sur les normes et les processus, accroissant ainsi la participation des différents acteurs. La fourniture et le partage d'information et les évaluations d'impact sont autant d'apports permettant de renforcer les capacités en matière d'AFD et de prendre des décisions à propos de la certification en connaissance de cause. Le soutien d'initiatives telles que la certification des groupes d'opérateurs, le développement des petites entreprises et la promotion d'organismes certificateurs dans le Sud peut également aider à augmenter la rentabilité de la certification pour les groupes actuellement défavorisés. Il importe que les bailleurs de fonds considèrent la certification comme un élément du soutien qu'ils accordent au secteur forestier dans son ensemble, au lieu de s'y focaliser. D'autres mécanismes, éventuellement plus efficaces et équitables, tels que des systèmes de certification ou de vérification non fondés sur le jeu du marché, méritent également l'attention des bailleurs de fonds.

1 INTRODUCTION

Pour bien des gens, la certification des forêts représente l'un des plus grands pas en avant dans le secteur forestier ces dernières années, compte tenu de son objectif d'inciter réellement à l'aménagement forestier durable (Encadré no. 1). En revanche, d'autres se posent des questions concernant l'équité de la certification: comment peut-on s'assurer d'une répartition impartiale des avantages entre tous les acteurs? La certification part d'une base plus ou moins équitable, c'est-à-dire d'une définition des normes forestières acceptée, du moins théoriquement, par de nombreux groupes d'acteurs. On pourrait même l'assimiler à une "convention forestière de la société civile". Ce document de travail ne cherche pas à dénigrer les fondements et les acquis de la certification; il se propose plutôt de signaler les aspects susceptibles d'amélioration, démarche conforme à la philosophie même de la certification. Nous examinons les problèmes d'équité que pose la certification de la gestion des forêts et les incidences sur l'ensemble des acteurs, tout en mettant l'accent sur les producteurs pauvres, plus petits, et les pays producteurs plus pauvres, d'où les recommandations adressées aux organisations d'aide au développement qui ont, pour la plupart, un souci évident d'équité. Aborder un thème aussi large dans un document court n'est pas chose facile et nous reconnaissons les limites.

Certification et durabilité. L'aménagement forestier durable (AFD) suppose la poursuite d'objectifs multiples: productivité économique soutenue, préservation des valeurs écologiques, justice pour les utilisateurs des forêts. La promotion de l'AFD a toujours été le but sous-jacent de la certification des forêts, même si de nombreux promoteurs de la certification se sont intéressés principalement à leur propre accès au marché. Les personnages de la certification sont pourtant rares à avoir fait d'une plus grande équité un objectif explicite – citons parmi les exceptions les membres de la "chambre" sociale du Forest Stewardship Council (FSC) et certains acteurs dans le domaine de l'aide au développement. Or tout porte à croire qu'une répartition équitable des pouvoirs relatifs aux forêts, comme des fruits de la gestion des forêts, tend à améliorer l'AFD et le développement rural.

La certification, sous n'importe quelle forme, vise à vérifier que quelque chose (en l'occurrence la gestion des forêts) a été faite comme prévu. La certification des forêts englobe des objectifs multiples: la plupart des ONG concernées s'attendaient initialement à ce que la certification améliore la gestion des forêts et accroisse la valorisation des ressources forestières. S'il est déjà évident que la certification représente un outil obéissant aux lois du marché qui permet utilement de différencier entre producteurs et produits selon qu'ils sont bons ou mauvais – aide précieuse pour le consommateur avisé – ses chances de pouvoir, sous sa forme actuelle et dans le contexte actuel des politiques

ENCADRE NO. 1: QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION DES FORETS ET COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?

La certification de la gestion des forêts représente un type relativement nouveau de démarche officielle facultative. Un inspecteur tiers (vérificateur) donne une assurance écrite selon laquelle la qualité de la gestion des forêts assurée par un gestionnaire ou un groupe donné est conforme aux normes agréées. La certification des forêts, qui évolue depuis 1989, fait partie d'une tendance générale à définir et à veiller au respect de critères d'amélioration écologique et sociale de l'utilisation des ressources naturelles.

La procédure normale en matière de certification des forêts est la suivante: à la demande de l'entreprise forestière, le vérificateur tiers effectue:

- un audit indépendant de la qualité de la gestion:
- dans une zone forestière donnée,
- où les modalités de gestion sont les mêmes,
- par rapport à des normes précises sur le plan écologique, social et économique,
- en évaluant les documents qui stipulent et attestent les modalités de gestion et qu'il vérifiera sur place,
- suivi d'un examen de l'évaluation par ses pairs,
- aboutissant à la délivrance d'un certificat couvrant une période donnée et/ou à la remise d'un plan d'amélioration (demandes d'action rectificative – DAR);
- des contrôles réguliers pour que la certification soit maintenue.

Les trois principales approches adoptées en matière de certification des forêts concernent:

1. Le Forest Stewardship Council (FSC): il s'agit actuellement du seul système internationalement reconnu de certification de la gestion des forêts. Le FSC a été créé dans l'intention de certifier les forêts pour promouvoir des normes de performance élevées. L'approche prévoit une série globale de dix principes et critères (P&C) pour la bonne gestion des forêts; un programme international d'accréditation pour les vérificateurs; une marque pouvant servir à la labellisation des produits des forêts certifiées.¹; et un programme de communication/promotion. A l'heure actuelle, les dispositifs agréés par le FSC prédominent.
2. L'organisation internationale de normalisation (ISO), dont la série 14000 offre un cadre pour la certification des systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Cette série traite plus ou moins des mêmes thèmes que la certification de la gestion des forêts, sauf qu'elle n'établit pas de normes de performance en matière de gestion forestière et n'autorise pas l'utilisation d'un label pour les produits, ce qui limite énormément les possibilités de promotion des produits sur le marché. C'est le SGE qui est certifié, plutôt que la forêt.
3. Les programmes nationaux de certification, dont certains ont été élaborés sous l'égide et suivant les procédures du FSC. D'autres pourtant – en Indonésie, en Malaisie, en Finlande et au Canada et la nouvelle initiative au Ghana – sont indépendants. Ces programmes sont nombreux à intégrer certains éléments de l'approche FSC axée sur la performance et de l'approche ISO axée sur les processus.

Source: Bass, 1997

¹ Quand la certification concerne l'ensemble de la filière, le suivi des produits de la forêt est assuré jusqu'à la transformation et on vérifie que le produit final provient bien d'une forêt certifiée. La certification simple de la gestion des forêts n'autorise généralement pas la labellisation des produits.

et des marchés, transformer de mauvais producteurs en bons producteurs sont beaucoup moins sûres.

Tendances de la certification FSC. Au bout de cinq années de fonctionnement, on peut commencer à étudier les tendances qui se dégagent. L'analyse récente (Thornber 1999) d'une base de données de tous les certificats FSC (156 portant sur 14.992.960 hectares) indique que:

- Les Etats-Unis possèdent le plus grand nombre de certificats (43) couvrant 10% environ de la superficie globale.
- La Suède a de loin la superficie la plus importante de forêts certifiées, soit 52% du total.
- Les pays développés possèdent 66% des certificats et 80% de la superficie, la superficie moyenne certifiée de chaque entreprise étant deux fois plus grande (116.371 ha.) que dans les pays en voie de développement.
- L'Afrique, l'Asie et l'Océanie sont des protagonistes minoritaires avec respectivement 8%, 4% et 5% seulement des certificats.
- Les entreprises industrielles prédominent, avec 35% des certificats (pour la plupart de plus de 10,000 ha. chacun) et 66% de la superficie. Les entreprises gérées par les communautés ont 25% des certificats mais 3% seulement de la superficie, ce qui n'est pas surprenant.
- Les organismes certificateurs s'adressent apparemment à une clientèle différente: la Rainforest Alliance a le plus grand nombre de certificats (36%), concernant majoritairement des entreprises gérées par les communautés, mais 10% seulement de la superficie, tandis que SGS représente 29% des certificats, pour la plupart industriels, et 61% de la superficie.
- Sur le plan du nombre de certificats, des superficies et des dimensions, les forêts boréales/tempérées l'emportent sur les forêts tropicales et sous-tropicales, les forêts naturelles sur les plantations, les forêts de conifères sur les forêts de feuillus.

Que la certification concerne essentiellement les forêts du Nord est une tendance qui va vraisemblablement se poursuivre (T. Synnott, comm. pers.), car la gestion des forêts (naturelles) dans les pays développés est généralement mieux assurée. L'importance des plantations va probablement augmenter dans les pays en voie de développement (notamment sur le plan du volume de bois).

En ce qui concerne les conditions dont sont assortis les certificats, il s'est avéré plus difficile de distinguer les tendances en ce moment. Ceci s'explique en partie par le manque de cohérence des informations fournies au FSC par les organismes certificateurs. Les conditions semblent toutefois concerner surtout: la documentation des plans de gestion; le suivi (dans les pays en voie de développement surtout); et les impacts sur l'environnement (dans les pays développés surtout). Les certificats européens sont apparemment soumis à moins de conditions, sans doute à cause d'une meilleure gestion initiale et de l'existence dans certains cas (Suède) de normes nationales bien développées.

Pourquoi se soucier de l'équité? Si le concept et la pratique de la certification sont encore relativement nouveaux, un schéma semble se dégager et certaines entreprises dans certaines régions auraient moins de chances que d'autres d'obtenir la certification. Ce

document passe en revue les raisons éventuelles, se penchant sur la question et les enjeux de l'équité, les possibilités d'accès à la certification, les conséquences de tout cela pour les différentes parties prenantes. Nous discutons également des moyens par lesquels les organisations de certification et d'aide au développement pourraient égaliser les chances en matière de certification.

2 LES ENJEUX DE L'ÉQUITÉ

Si l'on examine les critiques formulées à l'encontre de la certification, l'une des principales inquiétudes concerne l'équité, enjeu critique, d'ailleurs, pour les organisations d'aide au développement.

Cette section présente les acteurs concernés par la question de l'équité et les problèmes de plus en plus généralement reconnus qui se posent.

2.1 LES ACTEURS – ÉQUITABLE POUR QUI?

On retrouve des iniquités à différents niveaux que nous étudierons dans ce document: au niveau international (le fossé entre Nord et Sud), au niveau national (entreprises de différents types et dimensions) et au niveau du type de forêt (plantation ou forêt naturelle).

Au niveau international, en plus des différences entre les entreprises des pays développés et des pays en voie de développement, on constate que la situation des marchés est extrêmement variable et que l'harmonisation des différents dispositifs s'impose. Il faut, pour maintenir la crédibilité de la certification dans son ensemble, que tous les dispositifs soient comparables. Autrement, le choix de label et de système de certification risque de s'avérer aussi déroutant et trompeur pour les consommateurs et les utilisateurs que les déclarations sans fondement, faites au sujet des produits, qui ont poussé au développement des premiers systèmes de certification.

Au niveau national, nous identifions des différences entre entreprises (Tableau 1) et types d'utilisation du sol (Tableau 2). Il est impossible, dans le présent document, d'examiner tous les types d'entreprises, mais nous tenons à souligner quelques exemples aux deux extrémités de l'échelle.

Il existe également des différences manifestes de gestion entre *forêts naturelles* et *plantations*. Comme la plupart des plantations exigent une gestion moins complexe que les forêts naturelles, elles sont plus faciles à certifier. Si un tiers environ des certificats émis jusqu'ici se rapportent à des plantations, ils représentent 7% seulement de la superficie certifiée. En revanche, puisque l'on estime à moins de 5% de la totalité de la zone forestière exploitable du monde la superficie des plantations industrielles (BASET 1993), ceci n'est pas surprenant.

2.2 LES ENJEUX

Les principaux doutes exprimés se rapportent aux hypothèses inhérentes aux systèmes actuels de certification, notamment concernant les modèles d'entreprises forestières et de

Tableau 1. Catégorisation générale des entreprises forestières

<i>Entreprises intégrées</i>	ou	<i>Entreprises à activité unique</i>
Capables de posséder/gérer des forêts, récolter, transformer et produire produit final.		Se spécialisent dans un aspect: récolte, transformation, papier, commerce,...
<i>Grandes entreprises</i>	ou	<i>PME ou entreprises communautaires</i>
Capacité technique et de gestion raisonnable, en mesure de supporter les risques financiers. Bonnes communications extérieures. Fortement capitalisées. Souplesse assurée grâce aux économies d'échelle.		Niveau de compétence technique et de gestion interne parfois faible. ² Aversion pour le risque. Mauvaises communications extérieures et manque d'accès à l'information. Souplesse assurée grâce à une faible capitalisation.
<i>Entreprise multinationale</i>	ou	<i>Entreprise nationale/locale</i>
Accès aux ressources, compétences, marchés et finances internationaux. Bonnes communications extérieures, dynamique, réactive, accès à une gamme large de marchés.		Compétences et finances parfois limitées au niveau national; davantage d'aversion pour le risque. Mauvaises communications extérieures et information.
<i>Entreprises privées</i>	ou	<i>Entreprises étatiques</i>
Recherche du profit dominante; propriété individuelle ou sociale.		Limitées au financement et à la politique étatiques, souvent subventionnées.

Tableau 2. Aménagement de l'espace forestier: priorités diverses

<i>Production de bois</i>	ou	<i>Occupation mixte</i>	ou	<i>Gestion favorisant l'environnement</i>
Le bois représente le produit unique ou principal, cible privilégiée de l'aménagement en vue de revenus monétaires réguliers.		Systèmes paysans: les agriculteurs tiennent leurs moyens d'existence d'une utilisation souple et intégrée de l'espace (arbres, cultures, etc.). Ceci exige une certaine flexibilité de gestion dans le temps et dans l'espace et il existe rarement un plan officiel d'occupation des sols.		La production de bois est remplacée par la gestion écologique: protection des bassins versants, stabilisation des côtes, séquestration du carbone, etc.

² Il convient de noter que certaines petites entreprises sont très bien gérées, par nécessité d'efficacité et de contrôle, et ont beaucoup de compétences et d'expérience.

marchés qui servent apparemment de base aux systèmes de certification, en comparaison de la diversité des situations réelles des acteurs et des modes d'utilisation du sol. L'absence d'équité est signalée dans les domaines suivants.

La participation à la mise au point des dispositifs et normes de certification. La promotion de systèmes de certification a été assurée par des ONGE, des industries forestières et, plus particulièrement, par les acheteurs et les détaillants de produits forestiers. Pour qu'un dispositif soit équitable, tous les protagonistes, y compris les grandes ou petites entreprises, des pays développés ou en voie de développement, doivent participer au processus d'élaboration. Les parties non représentées peuvent difficilement influencer le développement du dispositif ou des normes. L'appropriation du dispositif sera incomplète et elles seront donc moins enclines à participer (si c'est qu'elles en ont la possibilité) plus tard. Par conséquent, elles risquent d'avoir moins d'informations à leur disposition. Si certains dispositifs (FSC, par exemple) s'inspirent des principes de participation représentative, les différents dispositifs bénéficient, dans la pratique, de différents niveaux de participation et même la "chambre" sociale du FSC souffre d'une sous-représentation et a du mal à appliquer sa politique d'inclusivité à l'égard des acteurs forestiers qui ne sont pas officiellement reconnus comme tels.³ Quoi qu'il en soit, la certification étant de plus en plus généralement acceptée comme outil important, la prolifération de dispositifs incite à discuter de l'harmonisation ou de la reconnaissance mutuelle des différents dispositifs.

Les normes: les normes établissent les principes et critères (P&C) de référence pour évaluer la gestion des forêts. Les normes internationalement acceptées comptent sur la représentation, la participation et le consensus. Le niveau de participation au processus d'élaboration des normes détermine le "modèle" particulier d'exploitation forestière durable qui leur sert de base. Des doutes sont parfois exprimés quant à la possibilité d'appliquer le modèle général à l'ensemble hétérogène d'entreprises, de systèmes de production, de types de forêt et de régions qu'il vise (ou sert) à couvrir.

Les ressources pour se conformer aux normes. La certification exige de l'entreprise qu'elle prouve sa conformité avec des normes (internationalement acceptées) de gestion forestière. Ceci suppose souvent des changements de la gestion au niveau des forêts, l'amélioration de la documentation et la rédaction de plans de gestion. Un niveau relativement élevé de compétences techniques, de capacité administrative et de souplesse financière s'impose. L'entreprise doit être en mesure d'affecter son capital, ses compétences ou autres ressources à l'amélioration des pratiques forestières et de ses systèmes de planification, de gestion ou de documentation, ou de trouver d'autres moyens de se conformer aux normes de certification.

La capacité de supporter les coûts et les risques. La certification de la gestion des forêts et/ou de toute la filière suppose des coûts directs et indirects pour les entreprises. Le coût

³ Les parties dont les principaux objectifs de gestion ne comprennent pas l'exploitation forestière (par opposition à d'autres systèmes d'utilisation du sol), par exemple.

direct peut être élevé⁴, puisqu'il faut faire appel à des certificateurs agréés. Les modifications des modes de gestion et de la production pour atteindre la qualité exigée par le marché nord-américain et européen rajoutent des coûts indirects. Quand elle décide de certifier, l'entreprise risque, à moins d'avoir des recettes garanties pour couvrir ses coûts⁵, de perdre de l'argent. L'entreprise doit bénéficier d'une certaine sécurité financière pour supporter les coûts et les risques.

Les marchés. Pour que les coûts et les risques associés à la certification soient acceptables, une entreprise doit s'assurer d'un avantage concurrentiel ou d'un surprix, sous une forme ou une autre, pour ses produits. Elle doit pouvoir accéder à un marché qui demande des produits certifiés. En l'absence d'accès à de tels marchés sensibles aux enjeux écologiques, l'entreprise a peu de chances de tirer parti de la certification qui aura été ainsi un mauvais choix commercial. C'est ce qui semble s'être produit dans le cas de certains certificats communautaires, malgré le fait que des avantages non commerciaux en ont résulté (Markopoulos 1998i, 1998ii, 1999).

L'information. Il est d'une importance cruciale que les entreprises puissent accéder à des informations actualisées de bonne qualité, à la fois sur la *certification* et sur les *marchés* des produits certifiés. La décision d'opter pour la fourniture de produits certifiés ne saurait remplacer les bonnes pratiques commerciales, les études de marché, l'information commerciale, la promotion des ventes. L'information est indispensable pour permettre aux entreprises de comprendre la nature de la certification, de décider de l'opportunité de la certification, de voir les possibilités d'exploiter le créneau et comment elles peuvent participer à l'élaboration des processus et dispositifs de certification. A ce stade du développement de la certification, il est évident que les entreprises prêtes à participer au processus de certification (la création des dispositifs et des normes) sont en mesure d'obtenir des informations précieuses qui leur seront utiles lors de la commercialisation de leurs produits. Le volume d'informations à la disposition d'une entreprise est conditionné par sa participation au processus d'élaboration des dispositifs de certification. De même, le marché local et l'existence de débouchés pour les produits certifiés influent sur la demande d'information relative à la certification. S'il n'existe pas de marché local pour stimuler le flux de l'information, s'il n'y a pas de participation locale à la certification, le volume d'informations sera souvent limité.

Les inégalités potentielles sont ainsi fonction d'une part de la nature des personnes et des organisations qui poussent au développement des dispositifs de certification et, d'autre part, de la dominance des intérêts de certains protagonistes.⁶ Ceci influence la capacité de différents types d'entreprises et de régions à entamer le processus de certification et à en tirer parti.

4 On peut difficilement suggérer un coût moyen, car les coûts peuvent varier énormément d'une entreprise à l'autre, en fonction de l'expérience précédente de la certification, des modalités de gestion, des exigences légales, des vérificateurs concernés et du lieu d'implantation (A. JENKINS, comm. pers. 1999). En revanche, les vérificateurs constatent que les coûts de la certification ont doublé depuis 1996 suite au renforcement des règles et exigences du FSC (J. SANDOM, comm. pers. 1998).

5 Garantie que les groupes d'acheteurs pourraient utilement fournir.

6 Les objectifs des campagnes promotionnelles ont également une certaine influence: la cible de 200Mha. de l'alliance BM-WWF, par exemple, risque de privilégier les grandes entreprises disposant de grandes superficies à certifier.

La certification étant un instrument obéissant aux lois du marché, certaines iniquités inhérentes aux systèmes de marché en général sont à prévoir. Les marchés demandent l'égalité des chances pour tous les opérateurs et une concurrence réelle, mais ceci produit inévitablement des gagnants et des perdants: ce sont les effets concomitants d'un système d'échanges. Il convient donc éventuellement de prévoir des mesures pour résoudre les problèmes d'équité. A l'origine, certains groupes d'intérêt s'attendaient à ce que la certification soit le moyen de modifier les marchés "en douceur". Par ailleurs, que de nombreuses iniquités liées au marché soient structurelles et dépassent le cadre de la certification n'empêche que les systèmes et processus développés en vue de la certification ont pu avoir des résultats inéquitables non voulus; peut-être se prêteront-ils donc plus facilement au changement. Nous examinerons cet aspect dans les sections suivantes. Mais la certification peut-il, doit-il essayer d'influencer le comportement inhérent des marchés?

3 LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ: ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE L'ACCÈS?

La certification – d'autant plus s'il s'agit de systèmes mondiaux ou généralisés – part inévitablement d'hypothèses relatives aux pays et aux entreprises qu'il convient d'inclure. La plupart des soucis exprimés au sujet de l'équité se réfèrent aux hypothèses concernant l'égalité des chances et l'accès à la certification; à la disponibilité de l'information et l'accès à celle-ci; aux avantages commerciaux; aux possibilités de se conformer aux normes. En réalité, tous les pays, toutes les entreprises n'ont pas les mêmes chances d'accéder à la certification et d'en tirer parti. Dans cette section, nous faisons le contraste entre pays développés et pays en voie de développement, entre grandes et petites entreprises, entre un type de forêt et un autre, pour illustrer les différentes situations inéquitables qui se présentent.

3.1 LES ENJEUX INTERNATIONAUX – LE FOSSE NORD/SUD

Il est généralement admis que les pays en voie de développement sont plutôt défavorisés en matière de certification du bois. Les chiffres déjà présentés sur la certification FSC soutiennent cette thèse, encore qu'il y ait, même dans le monde développé, des différences énormes entre régions et entre pays.

La participation aux systèmes et dispositifs. Dans la plupart des cas, ce sont les pays industrialisés du Nord qui prennent l'initiative de lancer les dispositifs de certification et cette tendance n'est pas nouvelle. A titre d'exemple, les membres du groupe de travail ISO TC/207 sur la certification des industries forestières sont des propriétaires d'industries et de forêts, principalement des pays développés, tandis que les SGE ISO dans le domaine de l'exploitation forestière visent essentiellement les grandes entreprises intégrées, propriétaires de forêts et productrices de pâte (Ghazali et Simula 1998).

Tous les bureaux certificateurs agréés par le FSC se trouvent dans les pays développés, ce qui peut aggraver les problèmes d'accès et de coût pour les entreprises des pays en voie de développement (Viana et al. 1996). Par ailleurs, cette situation risque d'entraîner une concentration des connaissances et des avantages financiers de la certification dans les pays développés. Le renforcement des capacités est la condition sine qua non de la promotion de l'aménagement forestier durable. Les organismes de certification sont exceptionnellement bien placés pour partager l'expertise et développer les ressources humaines et la politique dans le domaine de l'aménagement forestier durable. Il est peu probable que cette tâche soit réalisée d'une façon efficace par des consultants internationaux, puisqu'ils ont des programmes très serrés et tiennent leur raison d'être –

et leurs profits – de la certification des clients. Les connaissances ont toutes les chances de rester dans les institutions et les pays où sont domiciliés les vérificateurs.⁷

Du fait de cette dominance par le Nord des processus de certification, certains acteurs des pays en voie de développement dans le Sud rechignent à soutenir jusqu'au principe même de la certification. C'est ainsi qu'on a vu l'augmentation du nombre de systèmes nationaux développés dans différents pays, tels que la Malaisie et l'Indonésie, qui ont mis au point leurs propres dispositifs indépendamment du FSC (mais en liaison avec cet organisme) ou d'autres systèmes internationaux. Sur le plan du développement de systèmes adaptés aux conditions locales et d'un meilleur rapport efficacité-prix, cette tendance est assez positive et a pu rapprocher le système et les principes de l'AFD du centre des politiques nationales, en partie à cause d'une plus grande participation gouvernementale. En revanche, elle a des retombées sur la cohérence des différents systèmes de certification. La crédibilité à long terme de la certification dans son ensemble passe par l'harmonisation et la cohérence, tout au moins partielle, des systèmes de certification, sous peine de voir réapparaître la situation précédente où les multiples prétensions à la durabilité des produits ligneux ont suscité l'intérêt pour la certification.

Les normes. Plusieurs organisations ont élaboré des principes et critères internationaux et le travail se poursuit au niveau international. Du fait que les principaux protagonistes dans le développement des systèmes se trouvent au Nord, il se peut aussi que les normes soient considérées comme représentatives des valeurs industrielles privilégiées par le Nord. C'est peut-être ce qui explique l'élaboration de normes nationales par de nombreux pays.

Les normes posent un problème difficile lorsque la gestion n'est pas focalisée sur l'exploitation forestière, ce qui est souvent le cas dans les pays en voie de développement où les forêts ou les ressources ligneuses ne représentent qu'un élément des modes de vie durables en milieu rural. Par contre, dans les pays développés, les forêts constituent une unité de production séparée. Nous approfondissons ce sujet dans la section 3.2

Le bois en provenance de zones forestières qu'on aménage en terres agricoles suscite un autre débat. Logiquement, ce bois ne peut pas être certifié, parce qu'il ne provient pas de "forêts bien gérées". Toujours est-il que, dans certains pays en voie de développement, la conversion des forêts en faveur d'une utilisation alternative du sol se justifie dans l'intérêt du développement global. L'AFD n'est qu'un moyen d'assurer le développement durable et d'autres formes d'utilisation du sol sont parfois préférables ou plus appropriées du point de vue des modes de vie/revenus paysans.

Les normes FSC exigent que le système foncier dans les zones certifiées soit sécurisé et codifié avant l'émission d'un certificat. Il est toutefois fréquent, notamment en Asie et en Afrique, que la propriété foncière ne soit pas documentée ou relève du domaine national. Les occupants ou les utilisateurs des forêts sont donc en position de faiblesse lorsqu'il s'agit d'obtenir la certification.

Les ressources permettant de se conformer aux normes et la capacité de supporter les coûts et les risques. L'expérience des organismes de certification témoigne d'un très faible niveau de gestion des forêts naturelles dans les pays en voie de développement, En

⁷ De plus en plus souvent, on encourage les bureaux certificateurs à faire appel à des vérificateurs locaux, dans la mesure du possible, pour combattre ce problème.

règle générale, la gestion est dépourvue de tout fondement sylvicole. A la place, la production commerciale de bois par des entreprises – petites, moyennes ou grandes – revient souvent à la simple extraction des grumes. Il est fréquent que l'insuffisance de la législation forestière, les services forestiers qui n'ont ni les ressources ni la motivation pour jouer le rôle de gestionnaires des forêts de manière efficace viennent renforcer cette tendance. De ce fait, il existe toujours dans les PVD un écart important entre les pratiques réelles d'exploitation et les normes minimales de gestion des forêts exigées par les organismes certificateurs. Les entreprises dans ces pays risquent donc d'avoir plus de mal à changer leurs modalités de gestion en vue de la certification.

A en croire les organismes certificateurs, la difficulté, pour les pays en voie de développement, de se conformer aux normes provient souvent:

- de l'absence de planification – oubliant même des principes aussi fondamentaux que le rendement soutenu
- du manque de systèmes d'information et de documentation de base
- de l'absence de formation et de connaissances de la main-d'oeuvre
- des faibles droits et des mauvaises conditions d'emploi de la main-d'oeuvre
- des droits faibles ou peu clairs des communautés locales et des populations autochtones
- des problèmes fonciers et de l'absence de documentation légale concernant l'appropriation des terres.

Par conséquent, se conformer à une norme minimum de performance entraîne souvent un coût (indirect) élevé (OIBT 1994). Les coûts directs sont parfois plus élevés encore, compte tenu de la complexité du système qui exige à la fois davantage de temps pour les visites d'inspection et des frais de voyage plus élevés pour les vérificateurs venant du Nord. De nombreuses entreprises des pays en voie de développement n'ont pas les moyens financiers ou techniques pour supporter ces coûts. Ceci s'applique aux petites entreprises mais également aux grandes entreprises qui, dans ces pays, n'ont rarement l'avantage de l'intégration verticale qui permet d'amortir les coûts et maintenir l'avantage compétitif en aval. Dans les pays développés, généralement soumis à une réglementation plus forte et bénéficiant d'une meilleure gestion, il est probable que les coûts indirects supplémentaires seront plus faibles et le risque de l'investissement plus acceptable. Les entreprises dans ces pays ont plus de chances d'obtenir les résultats escomptés, tandis que les entreprises des pays en voie de développement, du fait des difficultés supplémentaires, courent un plus grand risque de ne pas obtenir un certificat, malgré l'investissement consenti. Les systèmes ISO de certification s'attaquent au problème en utilisant des systèmes axés sur les processus de gestion plutôt que sur des normes minimums de performance, assouplissant ainsi les conditions d'admission pour les entreprises.

Les marchés. Sur le plan mondial, la conjoncture du marché varie énormément, notamment entre les pays développés et en voie de développement. La certification peut uniquement servir de "politique douce" pour modifier (ou exploiter) les marchés sensibles aux problèmes écologiques, qui se limitent pratiquement au Nord-Ouest de l'Europe (Ghazali et Simula 1998). On ne saurait nier que, dans la plupart des pays en voie de développement, ce n'est pas de sitôt qu'on verra les consommateurs demander du bois certifié – à quelques exceptions près. Dans certaines villes en Amérique latine, une faible

demande est prévue à moyen ou à long terme. La certification qui, en Afrique du Sud, a changé le visage de l'exploitation forestière a des retombées sur les marchés dans l'ensemble de l'Afrique Australe. En Asie, où les valeurs écologiques sont traditionnellement "ignorées", on s'attend à ce que les groupes d'acheteurs des produits certifiés en voie de création à Hong Kong et au Japon changent la structure de la demande (J. Stead comm. pers. 1999). Les groupes d'acheteurs ont joué un rôle très important de création de débouchés pour les produits certifiés (mais n'existent actuellement que dans les pays développés). Bien des gens s'attendent à ce que la demande globale de bois certifié dans les pays en voie de développement reste relativement peu importante et, du fait de cette faiblesse de la demande, les producteurs à l'intérieur de ces régions ou qui les approvisionnent n'ont pas de motivation commerciale pour investir dans la certification. Si la demande nationale de bois est énorme dans des pays tels que le Brésil et l'Inde, le processus de certification concerne uniquement le secteur de l'exportation. L'impact de la certification est ainsi réduit, ce qui pose d'autres problèmes d'équité par rapport aux différents secteurs commerciaux.

L'information. En règle générale, les pays en voie de développement n'ont pas l'accès qu'ont les pays du Nord à l'information concernant la certification, en partie parce que le concept, les processus et les systèmes sont essentiellement, comme nous l'avons déjà noté, le fait du Nord. D'ailleurs, tous les organismes certificateurs et toute la demande proviennent des pays développés. L'échange d'informations et la création de réseaux sont moins faciles dans les PVD à cause des problèmes de communication. L'implantation du siège FSC au Mexique a pu faciliter le flux d'information vers les pays en voie de développement, notamment en Amérique latine. En revanche, l'intérêt limité recensé chez des communautés dans la région d'Oaxaca lors des études sur la certification s'attribue en partie à un manque d'information (Markopoulos 1999).

De même, les marchés du bois certifié se trouvant essentiellement dans les pays développés, les producteurs dans les pays en voie de développement ont plus de mal à accéder à l'information sur les exigences de ces marchés. Les producteurs et les industries des pays développés où il existe des marchés "verts" ont déjà pris de l'avance que les autres auront vraisemblablement du mal à rattraper, ce qui risque de créer une situation encore plus inéquitable.

3.2 LES ENJEUX NATIONAUX – GRANDES ENTREPRISES, PETITS CULTIVATEURS

Comme certains types d'entreprises auront inévitablement de meilleures chances que d'autres d'accéder à l'information, aux marchés et aux moyens de production, le point de départ sur le chemin de la certification n'est pas le même pour tout le monde.

La participation aux systèmes, dispositifs et normes de certification. Les normes reflètent les intérêts et les valeurs des instigateurs de la certification et, à l'heure actuelle, elles reflètent surtout les intérêts des entreprises forestières pour lesquelles la production de fibre représente l'objectif essentiel de la gestion. Les entreprises forestières qui ne connaissent pas bien les systèmes officiels, documentés, de gestion et les concepts d'inspection, mais qui réussissent néanmoins à obtenir des résultats durables grâce à des

mécanismes moins structurés, sont évidemment en position de faiblesse. Ceci témoigne éventuellement du manque de représentation de ces dernières dans les processus de développement de la certification. Les forêts gérées par les communautés et l'agro-foresterie (domaines forestiers et agriculture de subsistance intégrant l'exploitation forestière) ne cadrent pas bien avec les systèmes actuels. Dans le premier cas, les populations locales représentent, pour les P&C FSC actuels, un élément du milieu forestier à gérer, plutôt que ses gestionnaires potentiels. Dans le deuxième cas, la zone de forêt concernée n'est pas toujours bien définie et sa gestion peut varier en fonction des priorités socio-économiques. Dans les deux cas, les plans de gestion et les documents classiques, ou un marché qui demande des produits certifiés, seront vraisemblablement chose rare. La certification FSC a été conçue à l'intention de producteurs intégrés dans un système de marché, plutôt que de producteurs ruraux en dehors du marché.

Ce sont les hypothèses qui sous-tendent la certification, ou la façon dont les dispositifs de certification sont actuellement organisés et structurés, qui expliquent une partie des difficultés, notamment en ce qui concerne l'agro-foresterie. La compréhension et les idées préconçues des responsables de la certification (vérificateurs) sont également en cause. L'issue d'une opération forestière particulière, jugée acceptable par les acteurs forestiers locaux et éventuellement par le service local des Eaux et forêts, n'est pas toujours jugée de la même façon par les vérificateurs (extérieurs). L'absence de documentation appropriée (pas d'objectif de politique ou de gestion, pas de plan de gestion ou de cartes, pas de dossiers sur le travail entrepris) peut aggraver le problème. Il est particulièrement difficile, dans le schéma FSC, de reconnaître et d'accepter les pratiques locales de gestion. En effet, l'absence de documentation pose des problèmes à la fois pour le FSC et l'ISO, car les vérificateurs qui n'ont pas de documentation n'arrivent tout simplement pas à vérifier – difficulté pérenne rencontrée dans les îles du Pacifique par rapport aux scieries mobiles des entrepreneurs individuels (J. Sandom, comm. pers.). Toutes les petites entreprises, qui n'ont souvent qu'une documentation minimale, connaissent ce genre de problèmes.

Les ressources pour se conformer aux normes. Toutes les entreprises n'ont pas la même capacité (financière ou de gestion) d'adaptation. Il est plus probable que les grandes entreprises et les multinationales auront la capacité et les compétences techniques qui permettront d'apporter les changements nécessaires pour se conformer aux normes. Leurs structures de gestion sont bien rodées; pour elles, la documentation et la planification sont monnaie courante. Les entreprises plus grandes et notamment les multinationales sont généralement plus ouvertes au changement qui, d'ailleurs, fait partie de leurs stratégies de gestion et de commercialisation. En revanche, les petites entreprises ont parfois des structures de gestion embryonnaires ou, lorsque la gestion est bien assurée, elles ont moins de souplesse technique et financière pour apporter les modifications aux produits qu'exige le marché. Elles peuvent très bien être gérées par des personnes expérimentées, mais ont rarement la possibilité de faire appel aux services d'experts pour lancer de nouvelles initiatives. Si les entreprises communautaires ont éventuellement davantage de flexibilité, sur le plan de la production, qu'une grande entreprise bien capitalisée, les entreprises industrielles investissent plus facilement dans la nouvelle technologie et le besoin qu'a une petite entreprise de croître pour être compétitive peut compromettre sa flexibilité (Markopoulos 1999). En milieu paysan, où la gestion forestière n'est qu'un élément d'un

système diversifié de subsistance, il importe de maintenir une souplesse considérable à court terme, d'où des difficultés de planification et de documentation.

La capacité de supporter les coûts et les risques. Comme nous l'avons déjà noté, les coûts directs et indirects de la certification peuvent être élevés, notamment lors que des changements des modalités de gestion s'imposent. Par rapport aux entreprises qui ont des objectifs différents (liés à la subsistance, par exemple), celles dont les marges bénéficiaires sont plus importantes et qui bénéficient d'une certaine sécurité financière ont moins de mal à supporter ces coûts. Elles voient parfois dans la certification un moyen d'éviter les risques du marché (SGS 1999). Les petites entreprises ou les utilisateurs de l'espace rural sont souvent incapables d'assumer ces coûts et ces risques supplémentaires sans soutien extérieur.⁸ Les coûts marginaux de la certification pour les grandes entreprises seront vraisemblablement peu importants, si elles sont déjà bien gérées. Grâce à de simples économies d'échelle, les coûts de la certification en proportion du revenu sont relativement plus faibles pour les grands producteurs que pour les petits producteurs. Les coûts seront d'autant plus faibles, comparativement, si l'entreprise s'occupe également de la transformation. Les entreprises plus grandes et les multinationales accèdent plus facilement au crédit et au capital. Par contraste, les systèmes paysans ou entreprises de subsistance ou non monétaires intervenant en dehors du marché ont moins de fonds disponibles pour l'investissement. Les grandes entreprises intégrées sont donc en position de force par rapport aux petites entreprises.

Les marchés. Les avantages financiers pouvant découler de la certification, comme nous l'avons déjà noté, ont peu de chances de se concrétiser si l'offre de produits de la filière n'a pas de débouchés en Amérique du Nord ou en Europe. De nombreux acteurs ont compris que la certification n'est pas viable en l'absence de débouchés pour les produits certifiés, à moins de pouvoir en tirer un autre avantage. C'est ce qui a incité au développement des groupes d'acheteurs, forts efficaces, en Europe et aux Etats-Unis. Les groupes d'acheteurs sont dominés par les entreprises plus grandes, qui ont davantage de poids pour influencer leurs fournisseurs. Les débats en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Costa Rica se sont articulés autour de la question des avantages commerciaux: certaines organisations préconisent la certification dans l'intérêt d'une meilleure gestion, tandis que d'autres se demandent qui est-ce qui paie et qui est-ce qui sort gagnant s'il n'y a pas de débouchés (S. Zibe, M. Sanchez, comm. pers. 1999). Même lorsque la demande existe, de nombreuses petites entreprises peuvent avoir du mal (1) à commercialiser leurs produits en compétition avec les plus grandes entreprises et (2) à assurer la qualité et l'uniformité de l'offre qu'exige le marché, rajoutant ainsi des coûts.⁹ Même les entreprises communautaires les plus solides au Mexique ont beaucoup de mal à faire concurrence aux entreprises plus grandes dans le marché des produits certifiés, à cause de l'insuffisance de capacité industrielle et de compétences commerciales (Markopoulos 1999).¹⁰ Ceci

8 Les bailleurs de fonds et les ONG sont de plus en plus enclins à soutenir la certification des entreprises communautaires pour témoigner de la réalisation de l'AFD (section 6.1).

9 C'est ce qui explique, en partie, pourquoi les détaillants au Royaume-Uni ont décidé de ne pas s'approvisionner directement en bois tropical auprès des producteurs communautaires certifiés, privilégiant plutôt des producteurs plus importants et plus fiables.

10 L'accès difficile au marché ne concerne pas uniquement les petites entreprises. La Collins Pine Company aux Etats-Unis gère plus de 120.000 ha., mais s'est heurté à de nombreux obstacles en essayant de commercialiser des produits certifiés, en dépit de ses compétences de marketing (Markopoulos 1999).

témoigne du fait que l'accès aux marchés demandeurs de produits certifiés est fonction de la capacité d'accès aux marchés internationaux classiques en général – et de la qualité et de l'uniformité de produits qu'ils demandent.

L'information. Il est probable que l'accès à l'information sur la certification et les marchés dépend davantage de la situation internationale d'une entreprise que de ses dimensions. En revanche, les entreprises plus grandes se sont intéressées de plus près au développement des processus de certification et, en règle générale, connaissent bien le concept d'inspection et d'audit. Elles accèdent plus facilement – d'autant plus s'il s'agit d'entreprises intégrées ou multinationales – aux réseaux d'information à la fois sur la gestion forestière et les débouchés. Les entreprises qui n'évoluent pas dans un contexte mondial auront plus de mal à consacrer du temps et des efforts à se renseigner sur la certification ou les marchés connexes.

3.3 LES TYPES DE FORET

Sur le plan des différences entre les plantations et les forêts naturelles, les difficultés d'accès aux avantages de la certification se réfèrent essentiellement à l'écart entre la gestion effective et les normes requises. La question principale qui se pose est de savoir si l'entreprise a la motivation ou la capacité d'affecter les ressources nécessaires pour qu'elle puisse se conformer aux normes.

Dans les pays développés, la distinction entre forêts naturelles et plantations n'est pas toujours très claire. En Europe, dans certaines régions d'Asie, voire aux Etats-Unis, la plupart des forêts naturelles ont été coupées et régénérées grâce à des techniques diverses. Ceci a créé toute une série de forêts semi-naturelles, généralement qualifiées de forêts naturelles dans la classification FSC.

Dans les pays en voie de développement, cette distinction est beaucoup plus nette. Les plantations sont moins complexes à gérer que les forêts naturelles et, de ce fait, plus faciles à certifier. Si l'établissement des plantations exige d'adopter des techniques sylvicoles dès le début, si la main-d'oeuvre est généralement mieux formée, l'exploitation des forêts naturelles revient souvent à extraire les meilleures grumes en l'absence quasi totale de gestion forestière ou de souci pour les récoltes futures. Dans les PVD, le coût indirect que suppose l'amélioration de ces opérations pour atteindre le seuil minimum est ainsi beaucoup plus élevé dans les forêts naturelles, qui ont moins de chances que les plantations d'obtenir la certification. Par ailleurs, comme les plantations bénéficient le plus souvent d'un financement international, il y a généralement une plus grande sensibilité des opérateurs à l'égard de la certification, en plus d'un meilleur accès aux marchés. Par conséquent, la certification peut sans le vouloir privilégier les plantations – comme le montrent les tendances actuelles de la certification FSC.

4 LES INCIDENCES SUR L'ÉQUITÉ: QUI PEUT TIRER PARTI DE LA CERTIFICATION?

La certification des forêts étant un concept relativement nouveau, nous manquons de recul pour mesurer son impact réel sur la vie des personnes concernées, sur les capacités et les revenus des entreprises certifiées. Les quelques exemples de certification ne permettent pas d'y porter dès maintenant un jugement définitif – certains effets n'évolueront ou n'émergeront qu'à plus long terme, d'autres seront indirects ou éventuellement difficiles à distinguer des changements dus à d'autres facteurs. Toujours est-il que les chiffres relatifs à la répartition actuelle des certificats FSC, que nous avons déjà signalés, illustrent les tendances qui se dégagent en ce qui concerne les régions et les types d'entreprises, tendances que la section précédente a déjà expliquées en partie. Certaines études de cas donnent des résultats révélateurs. Nous nous penchons dans cette section sur ce que l'expérience commence à nous montrer – qui c'est qui tire le maximum de profit de la certification et qu'est-ce qui barre le passage à d'autres?

4.1 QUELLES ENTREPRISES PEUVENT-ELLES SE METTRE DE LA PARTIE?

En tant qu'instrument obéissant aux lois du marché, la certification suppose l'existence d'un marché normal, sans distorsion, axé sur la concurrence. La concurrence produit inévitablement des gagnants et des perdants. Quelle que soit l'entreprise concernée, il faut mettre en balance les coûts (directs et indirects) et les avantages (directs et indirects) et évaluer les chances de sortir gagnant avant de prendre toute décision en matière de certification. Nous avons déjà esquissé les aspects clefs dans la section précédente, à savoir:

Qui commande les processus et, par conséquent, à quelles entreprises les systèmes de certification conviennent-ils le plus? De nombreux systèmes de certification s'adaptent plus facilement aux entreprises industrielles plus grandes, qui en sont les instigateurs, qu'à d'autres entreprises. Les plus grands opérateurs continuent de gérer la plupart des forêts certifiées: au moins 43% des entreprises certifiées par le FSC gèrent des forêts de plus de 10.000 ha. et la tendance à certifier des entreprises plus grandes se poursuit. Si le système FSC n'a jamais cherché à privilégier les entreprises plus petites, communautaires, il s'intéresse à ne pas les exclure. Or la participation, les intérêts et la perspective des entreprises plus petites se sont moins manifestés lors de l'élaboration initiale des processus et normes de certification. L'exemple de la Suède montre bien comment les origines du processus déterminent qui est-ce qui gagne et qui est-ce qui perd (Encadré no. 2).

ENCADRE NO. 2: LA SUEDE: PIONNIERE DES PROCESSUS FSC NATIONAUX?

Les normes nationales suédoises (les premières normes *nationales* du FSC) ont été élaborées de concert avec le FSC, les grandes entreprises industrielles, dont AssiDomän, étant en large mesure les promoteurs et le moteur du processus. Les normes mises au point conviennent donc très bien à l'industrie suédoise à grande échelle. La certification a remporté un succès foudroyant parmi les grands industriels en Suède, leader mondial sur le plan de la superficie forestière certifiée par le FSC.

A titre d'exemple, la société AssiDomän affiche sa satisfaction: elle a pu augmenter sa part du marché auprès des clients existants et attirer de nouveaux clients.

En revanche, voyant leurs systèmes de gestion débordés, les petites entreprises ont eu du mal à participer au développement du système FSC en Suède. Elles n'en ont pas profité et ont été peu nombreuses à demander la certification FSC. A la place, elles ont récemment établi leur propre système de certification.

Source: Assi Domän 1999, T. Klingberg (comm. pers. 1999)

Qui est-ce qui est mieux placé pour respecter les normes? Il est évident que l'accès équitable à la certification est également fonction de la capacité d'adaptation d'une entreprise. Des études récentes de la situation des petites entreprises forestières constatent que, pour les responsables, le coût, la documentation excessive et la difficulté de se conformer aux normes sont les problèmes les plus importants (Scrase 1999). Il s'ensuit que les entreprises plus petites dont les systèmes de gestion sont moins bien développés, celles qui ont à apporter davantage de modifications pour se conformer aux normes, se trouvent en position de faiblesse. Les entreprises qui ont pu procéder sans difficultés aux changements nécessaires ont été parmi les premières à accepter la solution de la certification et à conserver l'avantage de leur situation de précurseurs. Plutôt que de transformer les mauvais producteurs en bons producteurs, la certification tend donc simplement à récompenser les bons producteurs qui ont créé un précédent, comme en témoigne le nombre relativement faible de certificats en Afrique et en Asie (12% seulement du total), où le niveau de réglementation, de sensibilité et de gestion est généralement plus faible. Cette situation témoigne également du fait que l'exploitation forestière à petite échelle, gérée par les communautés, ne correspond pas forcément à l'exploitation durable et qu'elle n'est pas, par nature, certifiable.

Qui peut *accéder aux marchés* des produits certifiés? L'accès aux marchés, les parts de marché ne sont pas garantis du fait de la certification, qui permet de les augmenter *uniquement si* les produits se conforment déjà aux exigences des marchés existants (Markopoulos 1999). En effet, tout ce que la certification peut faire est d'aider les producteurs déjà à même de se conformer aux normes à accéder aux marchés des produits certifiés et à y commercialiser leurs produits afin de recouvrir les coûts et faire du bénéfice. Comme nous l'avons déjà noté, l'importance de ces marchés reste limitée en dépit des efforts des détaillants et des campagnes ONG. Les entreprises plus fortes dans les marchés demandeurs et celles qui évoluent déjà dans le marché international classique sont les mieux placées pour tirer parti de la certification. L'encadré no. 3 présente des

ENCADRE NO. 3: GAGNANTS ET PERDANTS DANS LE MARCHÉ DE LA CERTIFICATION

L'inégalité des avantages tirés de l'accès au marché vert se manifeste au Honduras, où les groupes paysans ont fait certifier leurs forêts. Ces groupes n'ont qu'à vendre, au prix du marché, aux entreprises plus grandes qui ont des compétences de transformation et de marketing mieux développées et des liens avec un marché d'exportation. Les paysans ne gagnent rien financièrement, tandis que les sociétés d'exportation engrangent les bénéfices des ventes aux marchés verts de l'Amérique du Nord.

On considère généralement que la certification n'est pas viable pour les opérateurs de scieries portables en PNG, car ils n'ont pas d'accès aux marchés d'exportation verts pour les grumes ou les sciages produits qui sont actuellement, pour la plupart, exportés – en passant par des intermédiaires – au Japon, où il n'existe pas encore de demande de bois certifié.

Source: Markopoulos (1998ii), S. Zibe, comm. pers. 1999

exemples de producteurs mal récompensés à cause de l'insuffisance de leurs capacités de commercialisation.

4.2 L'IMPACT PLUS LARGE: LES REALITES DE LA CERTIFICATION

Sur le plan de l'équité, il ne suffit pas de constater qu'il y a des gagnants et des perdants, d'identifier les entreprises les plus à même de tirer parti de la certification. Il s'agit d'examiner les changements que la certification entraîne, qui c'est qui bénéficie des effets secondaires – car elle peut toucher des acteurs au-delà des entreprises certifiées. La certification a pour but, entre autres, de veiller à ce que la gestion des forêts procure des avantages à la fois aux producteurs et aux autres acteurs. A ce stade de l'évolution des systèmes de certification, on peut difficilement porter un jugement définitif sur leur impact. Dans certains cas, les revenus ont nettement augmenté (en Suède, par exemple – encadré no. 2). L'aspect social des normes s'est avéré à la fois difficile et décisif pour de nombreuses entreprises (en Afrique du Sud, par exemple, voir encadré no. 4). L'Afrique du Sud sert également d'exemple de l'influence exercée par la certification sur la politique forestière gouvernementale.

Nous avons déjà noté que les entreprises plus petites n'ont pas toujours d'accès direct au marché de détail des produits certifiés et que les avantages financiers se font sentir en aval de la filière plutôt qu'au niveau des producteurs. Markopoulos (1999) discute des avantages commerciaux alternatifs de la certification, dont l'accès aux marchés financiers internationaux et les possibilités de partenariat avec d'autres entreprises, aspects d'une importance particulière pour les petites entreprises dans les régions instables, car autrement elles n'ont qu'un accès limité au crédit et au capital d'investissement.

Comme l'indique l'encadré no. 5, les entreprises plus petites ont pu tirer des avantages non commerciaux de la certification, celle-ci pouvant également avoir pour conséquence

**ENCADRE NO 4: LA CERTIFICATION
– CHANGER LE VISAGE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE EN AFRIQUE DU SUD**

Du fait de la pression exercée par le marché au Royaume-Uni demandeur de produits certifiés et par la concurrence des producteurs déjà certifiés en Pologne, les principales entreprises en Afrique du Sud sont désormais certifiées (ISO et/ou FSC).

Les entreprises ont pris des dispositions pour que leurs opérations soient conformes à des normes environnementales strictes – l'équipe "verte" de la SAPPI compte maintenant 12 membres, ce qui a permis d'augmenter la sensibilité et les capacités du personnel, des fournisseurs et sous-traitants, etc. de la société.

La forte pression sur la SAFCOL pour qu'elle s'attaque aux problèmes sociaux a amené le gouvernement à faire de la certification une condition de la privatisation de la société.

Ce sont les aspects sociaux de la certification qui ont posé le plus de difficultés pour les différentes entreprises; elles demandent davantage de conseils.

Source: Roberts 1999

ENCADRE NO. 5: USAGES ET IMPACTS ALTERNATIFS DE LA CERTIFICATION

La certification n'a guère produit, pour la forêt communautaire de Lomerio en Bolivie, les avantages commerciaux et financiers escomptés. En revanche, du fait de la reconnaissance de la qualité de la gestion, les communautés ont pu reprendre possession des terres.

Dans le combat pour débarrasser la PNG de l'exploitation abusive des forêts par les grandes entreprises étrangères, les ONG ont eu tendance à préconiser la certification, sans être sûres qu'il existe un marché accessible. Elles visent apparemment à prouver la bonne gestion dont sont capables les exploitants à petite échelle. Après tout, si les petits producteurs parviennent à bien gérer leurs forêts, pourquoi pas les grands?

Source: Markopoulos 1998I, Thornber, à paraître.

d'augmenter la participation locale à la prise de décisions relatives à l'utilisation du sol, d'améliorer l'environnement et d'assurer une plus grande disponibilité d'eau d'une meilleure qualité dans la zone. En Asie et ailleurs, les acteurs s'intéressent de plus en plus à la certification, sous une forme ou une autre, pour faire connaître la bonne gestion locale des forêts communautaires (K. Edwards comm. pers. 1999), mais il est rare que les initiatives faisant appel aux lois du marché soient jugées appropriées.

4.3 REUSSITES ET DEFIS

La certification a réussi à faire progresser le débat sur la gestion durable des forêts, à définir l'AFD et à déterminer des normes, des principes et des critères permettant de le

mesurer. Elle a renforcé la participation des acteurs locaux dans tous ces domaines, en augmentant les connaissances sinon la conscience, et a contribué à modifier les politiques dans certains endroits. Elle a permis de reconnaître les bonnes pratiques existantes et de nombreuses entreprises forestières sont désormais certifiées, essentiellement en réponse à la pression du marché. D'autres encore se soumettent actuellement à l'audit du FSC ou d'un autre système. Comme le montre l'exemple de l'Afrique du Sud, la certification a pu influencer et guider le développement de nouvelles politiques forestières et aider à renforcer les capacités en matière d'AFD. Avec le temps, en démontrant la viabilité de l'AFD, elle doit faire comprendre aux entreprises qu'elles n'ont pas nécessairement à dépouiller les forêts.

Les prochains défis à relever sur le plan de l'équité sont:

- d'assurer l'interprétation conséquente des principes, des critères et des indicateurs sur le terrain
- de faire des progrès en dehors des zones où de bonnes politiques sont déjà appliquées
- de fonder la certification des petites entreprises sur le jeu du marché plutôt que sur le soutien des bailleurs de fonds
- de "vendre" la certification aux entreprises qui ne ménagent pas la ressource naturelle qu'elles exploitent – les pratiques abusives représentent la plus grande menace pour les forêts – afin que les "mauvais" producteurs deviennent de bons producteurs.

Dans les deux derniers cas, les coûts sont d'une importance cruciale. Comme nous l'avons déjà noté, les systèmes de certification axés sur les performances (FSC) supposent généralement, pour les entreprises qui exploitent les forêts naturelles des tropiques, des coûts trop élevés pour qu'elles investissent dans la certification, d'autant plus que les avantages ne sont pas évidents et les chances d'obtenir une prime verte sont incertaines.

Par ailleurs, la répartition des coûts et des avantages de la certification est loin d'être égale. Ceux qui gagnent le plus sont apparemment, pour la plupart, ceux pour qui cela revient moins cher. Toutes les entreprises qui ont obtenu la certification en ont tiré des avantages certains, tels que l'amélioration de la documentation et de la gestion de l'environnement, mais les changements progressifs se font plutôt attendre.

Jusqu'ici, la certification n'a pas changé grand-chose dans les régions critiques où la déforestation et les mauvaises pratiques de gestion prédominent, parce que la barre est généralement trop haut placée pour que les entreprises puissent atteindre d'un seul coup le seuil minimum de performance demandé et parce qu'elles sont encore récompensées par les marchés traditionnels. Des normes minimales de gestion forestière trop exigeantes et les coûts élevés de la certification pourraient avoir un effet pervers: que les producteurs incapables de se conformer aux normes choisissent d'écouler leurs produits ou d'exploiter les forêts là où la certification n'est pas exigée, plutôt que de modifier radicalement leurs modes de gestion. Dans les cas extrêmes, ils seraient capables de consacrer leurs terres forestières à d'autres usages.¹¹ C'est sans doute ici qu'on doit prendre exemple sur des systèmes fixant des seuils moins élevés (ISO).

¹¹ Les propriétaires terriens au Royaume-Uni redoutent, si les marchés en viennent à exiger la certification, de voir leurs terres boisées mal entretenues ou consacrées à l'agriculture (quand la loi l'autorise) pour éviter de perdre de l'argent en produisant du bois.

L'évolution du FSC, comme les controverses qu'il a provoquées, a eu des conséquences particulièrement positives au niveau des forêts. Le FSC a su, au-delà de la certification des *systèmes* de gestion, avoir un impact au niveau des forêts elles-mêmes. En revanche, il est handicapé, entre autres, par la composition déséquilibrée des chambres et notamment par la sous-représentation importante dans la chambre sociale, d'où le plus grand poids donné aux intérêts de l'industrie et des groupes écologiques et le risque que ses objectifs et ses normes oublient les enjeux de l'équité sociale. Ceci est illustré par les difficultés rencontrées au sujet des P&C sociaux (en Afrique du Sud, par exemple) qui sont, d'après les organismes certificateurs, rarement ou mal appliqués.

Cet déséquilibre ne devrait peut-être pas nous surprendre – celui qui ne participe pas au jeu a peu de chances d'influer sur les règles ou de savoir qu'une telle possibilité existe. L'encadré no. 6 montre que les systèmes SRD sont effectivement exclus des dispositifs de certification en ce moment. La certification n'a pas encore mesuré l'importance des forêts dans des systèmes complexes d'utilisation du sol.

Reste à savoir si l'outil de la certification se prête à la résolution de problèmes en dehors du marché. L'amélioration des conditions de vie ne se fait pas toute seule; elle serait la conséquence plutôt d'un renforcement des capacités par rapport à différents aspects de l'utilisation durable du sol que des bénéfices (hypothétiques) tirés de la vente des produits forestiers. Les bailleurs de fonds et les ONG font de plus en plus souvent appel à la certification pour prouver la bonne gestion de leurs propres projets forestiers, mais ceci pourrait entraîner une distorsion du marché qui sert de cadre à la certification. Si c'est le marché qui doit récompenser la bonne gestion, le financement externe de la certification représente un abus qui affaiblira sa crédibilité à long terme. D'ailleurs, ce n'est peut-être pas la solution la plus efficace et on pourra utilement tirer les enseignements d'autres systèmes (en dehors du modèle de certification FSC).

**ENCADRE NO. 6: LES SYSTEMES DE
"SUBSISTANCE RURALE DURABLE" (SRD) ET LA CERTIFICATION**

Les systèmes paysans (SRD) intègrent souvent des terres boisées qui, en règle générale, ne sont pas utilisées en priorité ou constamment: de même, la foresterie communautaire ne représente pas souvent la principale utilisation du sol. Dans ces cas, comme dans les exploitations agricoles ou terres domaniales en Europe, les forêts servent en quelque sorte de caisse d'épargne sur laquelle on tire en cas de besoin. Elles sont rarement défrichées ou détruites, parce qu'elles représentent une ressource précieuse.

La certification exige des systèmes de gestion, une superficie forestière bien définie et un planning à long terme. Comme peu de systèmes SRD ou agroforestiers peuvent se vanter d'un tel niveau de planification et d'engagement, ils cadrent difficilement avec le modèle de certification. D'autres mécanismes s'imposent pour que le bois en provenance de tels systèmes puisse parvenir aux marchés verts certifiés ou pour fournir les preuves d'un AFD.

5 POSSIBILITES D'AMELIORATION

Si la certification comporte de nombreux avantages potentiels, elle n'est pas pour autant une panacée permettant de résoudre le problème de la promotion de l'AFD auprès de l'ensemble des acteurs forestiers. Les avantages reviennent essentiellement à ceux qui réussissent déjà, qui font déjà ce qu'il faut. Comment faire en sorte que la certification aborde les problèmes forestiers "réels" et en répartisse les fruits d'une manière équitable? Il s'agit là d'un défi lancé à toutes les parties concernées. Nous avons déjà noté, dans l'introduction, que certaines iniquités de la certification tiennent du marché même et de la nature de la concurrence, tandis que d'autres tiennent des mécanismes des systèmes de certification. Nous nous proposons ici d'examiner ce que le "monde de la certification" a fait et peut faire pour résoudre les difficultés actuelles.

Compte tenu du caractère évolutif de la certification et de la façon dont les organismes d'accréditation et certificateurs réagissent face aux développements constants, on peut difficilement dire des généralités sur leurs attitudes vis-à-vis des différentes questions d'équité. Nous cherchons ici à savoir si l'enjeu de l'équité a été pris en considération dès le début et comment les organismes d'accréditation et certificateurs ont abordé et résolu les problèmes qui se sont posés sur le plan de l'équité. La disponibilité de l'information sur la certification FSC et les enseignements que d'autres systèmes pourront tirer de son expérience expliquent l'accent qui y est mis.

5.1 DEVELOPPER LES SYSTEMES – GAGEURE POUR LES ORGANISMES D'ACCREDITATION

Le Forest Stewardship Council a été sensible dès le début à l'enjeu de l'équité. La structure de l'organisation, ses statuts, les principes et critères sont autant d'éléments reflétant son désir de mettre le Nord et le Sud, les différents groupes d'intérêt, sur un pied d'égalité. La participation démocratique et la non discrimination sont inscrites dans les statuts et l'esprit de l'organisation, mais comment cet intérêt pour l'équité a-t-il été traduit dans l'élaboration du système FSC et les pratiques de certification?

Développer la structure FSC. L'organisation FSC a été créée à Toronto, en 1993, les décisions étant prises par des réunions de l'Assemblée générale des membres (juin 1996, juin 1999) et les votes par correspondance. Les droits de vote ont été divisés, à l'origine, entre la chambre économique (25%) et la chambre sociale/environnementale (75%), mais les vigoureuses critiques exprimées par les acteurs des secteurs commercial et industriel, s'estimant sous-représentés, ont abouti à la modification, en 1996, de la structure pour créer les chambres économique (un tiers), environnementale (un tiers) et sociale (un tiers),

ENCADRE NO. 7: LES MEMBRES ACTUELS DU FSC

La répartition des 313 membres du FSC (juillet 1999) est la suivante:

Chambre économique:	124 (40% des membres FSC) au total dont 30 du Sud ¹² (24% de la chambre)
Chambre environnementale:	137 (43%) au total, dont 41 du Sud (30%)
Chambre sociale:	52 (17%) au total, dont 14 du Sud (27%)

Sur les 313 membres, seuls 85 (27%) – presque la moitié d'entre eux siégeant dans la chambre environnementale – viennent du Sud, ce qui représente toutefois un progrès par rapport à 1998 (22%).

Un tiers environ des sièges dans la chambre économique sont occupés par les grandes entreprises et les personnes associées à ces entreprises, qui viennent, pour la plupart, de l'Amérique du Nord, de l'Europe du Nord ou du Brésil.

Source: site Internet FSC, 20 septembre 1999

qui ont toutes les trois des sous-commissions au Nord et au Sud, exerçant chacune 50% des droits de vote de la chambre. Cette structure complexe de chambres et de sous-commissions vise à assurer l'égalité et la répartition égale du pouvoir entre les différents groupes d'intérêt.

Néanmoins, au bout de cinq années de fonctionnement, la composition actuelle du FSC (voir encadré no. 7) ne permet pas d'assurer la représentation équilibrée souhaitée dans chaque chambre et chaque sous-commission.

Les pays en voie de développement sont actuellement sous-représentés, notamment dans les chambres économique et sociale. Etant donné que les membres FSC aident à déterminer le programme de l'organisation, cette situation a pu limiter l'attention accordée aux questions sociales et économiques dans les PVD. Bien que les membres du Sud des sous-commissions sociale et économique ne soient pas nombreux, leurs intérêts sont bien représentés, puisque le Conseil FSC de 9 membres compte au moins un représentant du Sud de chacune des trois chambres.

Les gouvernements – qui sont souvent grands propriétaires de forêts, notamment dans les pays en voie de développement – n'ont pas le droit de participer, même pas en qualité d'observateurs, au FSC. Ceci a été source d'une certaine tension entre les partisans du FSC et certains pays dont les gouvernements rechignent à se soumettre à la surveillance du FSC s'ils n'ont pas le droit de participer à ses activités (Ghazali et Simula 1998).

Manifestement, si le principe d'équilibrer les intérêts est intégré à la structure de l'organisation, les adhésions et les processus évoluent très lentement dans les PVD, notamment en Afrique et en Asie. Du fait de ce déséquilibre, les problèmes de la gestion des forêts et de la certification dans les pays en voie de développement risquent d'être quelque peu oubliés au sein du FSC, d'autant plus si les efforts pour augmenter les

¹² La représentation du Sud dans la chambre économique compte 18 membres rien que du Brésil et de la Bolivie.

superficiées certifiées continuent de cibler surtout les pays développés. Que tous les organismes de certification soient basés au Nord ne fait qu'aggraver cette situation. Le faible pourcentage de membres du Sud dans la chambre sociale est également préoccupante, compte tenu surtout de la confusion que suscitent les P&C sociaux (voir section 4.3).

Les statuts FSC. Le FSC a pour mission “de promouvoir la gestion écologiquement saine, socialement salubre et économiquement viable des forêts du monde”. Sans se référer spécifiquement à l'égalité des chances pour les pays développés et les pays en voie de développement, les statuts FSC soulignent à plusieurs reprises l'importance de la non discrimination entre régions, entreprises ou types de forêts. A titre d'exemple:

“8. Les P&C sont censés s'appliquer sans discrimination aux forêts tropicales, tempérées et boréales dans le monde entier qui sont gérées en vue de la production de bois.

9. Le FSC favorisera l'accès équitable à l'accréditation et à la certification et évitera de discriminer contre les organismes certificateurs ou opérations forestières à petite échelle”.

Les statuts tiennent également compte des coûts pour les petites entreprises. Selon l'annexe A des statuts (Lignes directrices pour les organismes certificateurs), l'accès équitable représente l'un des critères d'évaluation d'un bureau certificateur demandant l'accréditation: “les organismes certificateurs doivent concevoir des procédures d'évaluation destinées à maintenir une structure équitable et non discriminatoire pour les unités de gestion forestière, grandes et petites, tout en assurant la crédibilité analytique”.

Les principes et critères FSC (P&C). Ceux-ci sont appliqués à toutes les forêts, qu'elles soient tropicales, tempérées ou boréales, qu'il s'agisse de forêts naturelles ou de plantations. Les P&C laissent entendre que le FSC et les certificateurs agréés par le FSC n'exigeront pas une parfaite conformité avec les P&C, mais qu'on refusera normalement la certification en cas de non respect d'un principe particulier. Une certaine souplesse d'interprétation est autorisée pour tenir compte des circonstances locales, souplesse dont les certificateurs reconnaissent l'utilité, mais qui ne s'étend pas aux situations où les connaissances, la formation et la qualité de la gestion forestière sont loins d'être conformes aux normes généralement acceptées, dans les petites entreprises exploitant les forêts naturelles des pays en voie de développement, par exemple. Le système FSC repose toujours sur un seuil de performances minimales et il n'y a pas de marge de manoeuvre pour égaliser les chances. Le FSC n'admet pas la possibilité d'appliquer des critères de performance moins stricts au début dans les forêts naturelles des PVD. Au contraire, les ONG au sein de l'organisation s'évertuent à rendre les normes plus rigoureuses encore, refusant d'appliquer des normes différentes en fonction du type d'entreprise. Ceci a pour conséquence effective d'empêcher la certification de la gestion des forêts naturelles, notamment dans les pays en voie de développement. Il convient peut-être de procéder par étapes si l'on souhaite que la certification serve d'incitation à l'amélioration de la gestion des forêts dans les PVD et les entreprises plus petites.

Le développement du système. Le FSC est encore au stade de croissance et la plus grande partie de la documentation n'existe qu'en version préliminaire. Les statuts, les principes et critères et les lignes directrices pour la minimisation des conflits d'intérêts, les initiatives nationales et le développement des normes de certification régionales sont autant d'éléments déjà ratifiés. Il existe également un manuel de procédures pour l'évaluation et l'accréditation des organismes certificateurs. Certains aspects clefs (Simula et Ghazali 1998) ont été abordés plus récemment, dont:

- la vérification de l'ensemble de la filière en cas de sources multiples (les pourcentages de bois respectivement de forêts certifiées et non certifiées)
- la certification des groupes de petits exploitants
- la certification des forêts pour les PFNL
- le traitement du bois en provenance des forêts de conversion
- l'harmonisation des différentes normes nationales FSC couvrant des zones écologiques semblables.

Le FSC a pu, pendant les deux dernières années, faire beaucoup de progrès par rapport aux deux premiers aspects (les pourcentages de bois certifié et la certification des groupes), grâce en partie à la pression exercée par l'industrie du papier, les petits propriétaires de forêts et d'autres acteurs en Europe. Les partisans de la certification ont récemment formulé des propositions visant à résoudre les problèmes des petites entreprises (Scrase et al., 1999). On ne prête pas encore assez d'attention à d'autres questions, notamment celles d'une plus grande importance pour les pays en voie de développement, en partie à cause de l'absence de pression de la part des acteurs dans ces pays. Si le FSC a pour priorité à court terme l'introduction plus rapide et l'application plus large de la certification, il a également intérêt à tenir compte des enjeux de l'équité et des problèmes sociaux en général.

5.2 RELEVER LES DEFIS

La plus grande partie des problèmes rencontrés par le FSC sont fonction de son stade de développement – il s'agit d'une organisation jeune et insuffisamment financée. La nécessité qu'a le FSC de certifier suffisamment de forêts pour s'établir fermement réduit la proportion des efforts consacrés aux évaluations d'impact et aux besoins des acteurs marginaux. En revanche, l'élaboration de lignes directrices pour le développement de normes régionales, la certification des groupes d'opérateurs, la certification des PFNL et les pourcentages de bois certifié – voir encadré no. 8 – témoignent de son évolution permanente. Le FSC est sensible aux problèmes identifiés et l'Assemblée générale récente (juin 1999) a approuvé des initiatives visant à aborder d'autres questions liées à l'équité (Dixon 1999), dont:

- L'examen des implications de la participation d'organismes gouvernementaux comme membres du FSC, étude commandée par l'Assemblée générale
- L'établissement d'un comité technique pour améliorer l'accès des petites entreprises à la certification. Ce comité étudiera des processus plus simples et d'un meilleur rapport coût-efficacité pour les opérations à petite échelle.

ENCADRE NO. 8: LE FSC – EGALISER LES CHANCES

Les normes de certification régionales. L'impression peut être créée, du fait que les systèmes sont développés au Nord, que les normes représentent essentiellement les valeurs industrielles du Nord. Plusieurs initiatives nationales FSC ont démarré pour adapter les P&C génériques du FSC aux situations locales, tandis que le FSC a reconnu, dans certains pays, des normes mises au point au niveau national.

La politique de certification de groupes. Un certificat peut être émis à l'intention de plusieurs petites entreprises. Les gestionnaires du groupe détiennent le certificat et veillent à ce que la gestion par les membres soit conforme aux exigences du groupe, ce qui réduit les coûts de la certification pour les entreprises individuelles. Tillhill, société de gestion forestière au Royaume-Uni qui vient de lancer un certificat de groupe, prévoit d'accorder la certification gratuite aux entreprises exploitant moins de 100 ha., tout en appliquant un barème progressif aux entreprises plus importantes.

La politique de certification d'un pourcentage de bois. Le papier et les agglomérés peuvent être autorisés à contenir moins de 100% de bois certifié (un minimum de 70% pour cent des fibres vierges doivent être certifiées). Ceci est important pour les sociétés de transformation qui s'approvisionnent auprès de nombreux producteurs et vise à éviter que les petits producteurs ne soient évincés des marchés locaux sous prétexte qu'ils ne sont pas certifiés.

Source: site internet FSC, septembre 1999; A. Jenkins, comm. pers. 1999

- Un soutien du Conseil pour les réunions de la chambre sociale et une intervention auprès du groupe de travail pour la recherche de financement.

Scrase (1999) s'est penché sur certains problèmes que rencontrent les petites entreprises et a suggéré des solutions possibles.¹³ D'autres questions, soulevées lors des débats, méritent d'être étudiées par les organismes d'accréditation.

La certification doit aborder le problème des déséquilibres et inégalités Nord/Sud pour:

- maintenir sa propre crédibilité comme mécanisme équitable de promotion de l'AFD
- éviter des tensions ultérieures entre Nord et Sud
- promouvoir une meilleure utilisation des forêts dans les zones les plus mal en point.

Une participation accrue au sein du FSC aiderait à élargir la gamme des entreprises aptes ou potentiellement aptes à obtenir la certification, tout en limitant la tendance à soutenir essentiellement les entreprises industrielles du Nord.

Il convient d'étudier, dans le cadre du FSC, des systèmes reposant sur des seuils moins élevés et des améliorations progressives, pour encourager les mauvais producteurs à

¹³ Entre autres: l'élaboration de systèmes de certification pour les petites forêts, des guides de marketing pour les produits certifiés, la simplification de la certification des groupes, l'élaboration de manuels de terrain.

devenir de bons producteurs au lieu de passer outre à la certification. On peut utilement tirer les enseignements d'autres systèmes de certification et, parallèlement, soutenir les efforts des bailleurs de fonds et d'autres organisations pour renforcer les capacités.

Les possibilités d'élaborer des systèmes de certification convenant à des producteurs en dehors des marchés internationaux méritent d'être étudiées. Des formes de certification obéissant aux lois du marché sont actuellement utilisées pour prouver ou reconnaître la bonne gestion locale dans de telles situations, mais elles ne produisent aucun avantage commercial. Est-ce réaliste ou convient-il de mettre au point des mécanismes plus appropriés?

Les efforts pour réduire les coûts et trouver des débouchés en dehors de l'Europe du Nord doivent se poursuivre. Les initiatives actuelles de création de groupes d'acheteurs au Japon et à Hong Kong faciliteront la tâche, mais il convient de bien réfléchir à leur composition: l'impact du groupe d'acheteurs au Royaume-Uni, dominé par les magasins de bricolage, se limite à un segment du marché d'importation du bois.

5.3 L'APPLICATION DES NORMES – STRATEGIES DES ORGANISMES CERTIFICATEURS

Cette section présente, suite aux discussions avec deux organismes certificateurs au Royaume-Uni (SGS- Qualifor et Soil Association-Responsible Forestry Programme [Programme d'exploitation forestière responsable]/Woodmark), leurs opinions et les stratégies qu'elles adoptent face aux enjeux de l'équité. Dans les deux cas (la SGS est une organisation privée et la Soil Association une ONG), la certification des forêts répond à la demande, principalement des grandes entreprises dans les marchés du Nord.

Reconnaissant qu'à la fois les entreprises dans les PVD et les petits groupes obtiennent beaucoup moins de certifications, les organismes certificateurs constatent que les principes et critères du FSC, dont la souplesse permet de tenir compte des situations locales, contribuent à rétablir l'équilibre. Les encadrés nos. 9 et 10 décrivent les efforts de ces deux organismes au Royaume-Uni pour trouver d'autres moyens de résoudre les problèmes.

Les organismes certificateurs font de plus en plus souvent appel aux vérificateurs locaux pour que la certification soit moins chère et repose davantage sur les connaissances et le savoir-faire locaux. Le partenariat développé par la Rain Forest Alliance (Smartwood), entre certificateurs au Nord et organisations au Sud s'occupant de la certification sur le terrain, est une expérience prometteuse. Le réseau Smartwood est bien développé en Amérique latine seulement, mais les implications de ce genre de réseau pour le suivi et la normalisation de la certification sont évidentes.

De l'avis général, la formation est d'une importance cruciale. En règle générale, les coûts de la formation ne sont pas immenses, mais le financement doit être souple pour que les fonds puissent être affectés au fur et à mesure des besoins. Il est communément admis qu'une "mise à niveau" des forêts naturelles dans les pays en voie de développement s'impose pour qu'elles puissent prétendre à la certification, c'est-à-dire qu'il y a des progrès à faire en ce qui concerne la gestion globale des forêts, la formation, les problèmes sociaux, l'information sur les marchés et la certification en général. Les discussions récentes des nouvelles définitions des forêts "primaires" et "d'une grande valeur écologique", dans le principe no. 9 du FSC, ont mis en lumière un manque de clarté et

rendu plus complexe encore la tâche des certificateurs dans les forêts primaires des PVD. Par conséquent, les organismes certificateurs rechignent à investir dans l'élaboration de mécanismes pour la certification des forêts primaires, car la plupart des entreprises ne sont pas en mesure de supporter les coûts directs et indirects.

ENCADRE NO. 9: REDRESSER LA SITUATION INEQUITABLE

La SGS cherche à résoudre le problème de l'*information* en mettant des informations à la disposition des clients dans le Sud, soit directement soit à travers le réseau des filiales de la SGS (entreprise multinationale ayant des antennes un peu partout, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu'à l'Afrique du Sud). Ce réseau sert également à aborder le problème, décrit dans la section 3.1, de l'inégalité d'*accès aux expériences et connaissances* en matière d'AFD. Des documents d'information sont produits sur des thèmes tels que la certification des forêts, les procédures, comment se conformer aux normes, etc.

Pour la SGS, la formation et le renforcement des capacités sont les éléments qu'il convient d'aborder en priorité, notamment dans les PVD. La SGS organise également plusieurs cours de formation sur les systèmes de certification des forêts, de vérification de la filière et de gestion de l'environnement. Elle ne prévoit pas de formation pour améliorer la gestion des forêts, ce qui ne serait pas compatible avec les règles FSC qui interdisent d'être à la fois expert-conseil et certificateur.

ENCADRE NO. 10: EDRESSER LA SITUATION INEQUITABLE – LE CAS DE WOODMARK

La Soil Association est également sensible aux problèmes d'accès à l'information, aux connaissances et au capital pour de nombreux clients dans les pays en voie de développement.

Compte tenu des difficultés et de la situation défavorisée de ces entreprises, la Soil Association essaie de faire preuve d'une grande flexibilité par rapport aux questions sociales lors de ses évaluations en vue de la certification dans les PVD.

La Soil Association est une ONG et le fonctionnement du système Woodmark a été subventionné par le passé, mais la certification doit en principe s'autofinancer. L'organisme certificateur n'a donc pas à supporter les frais supplémentaires des actions pour réduire les inégalités. En conséquence, la plupart des activités de la Soil Association se déroulent dans des pays tels que la Suède et l'ONG redoute de voir s'aggraver la situation inéquitable sur le plan international, car il lui reste moins de temps et de ressources à consacrer aux pays en voie de développement, qui lui procurent moins de revenus.

La Soil Association/Woodmark considère donc que le renforcement des capacités dans les PVD est d'une grande importance et elle a organisé plusieurs programmes de formation, entre autres dans les îles Salomon et au Sri Lanka, et contribué aux programmes d'autres organisations. Ses activités à l'étranger visent surtout à renforcer les capacités locales de certification, afin de favoriser la gestion durable grâce à la réduction des coûts et à l'amélioration de l'intérêt local des services.

6 CONSEQUENCES POUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

6.1 LA POLITIQUE ACTUELLE A L'EGARD DE LA CERTIFICATION

Au cours de la dernière décennie, les organisations de développement ont limité l'assistance technique accordée dans le domaine de la gestion de l'exploitation commerciale des forêts pour investir davantage dans le renforcement institutionnel, la conservation/protection et les projets de foresterie sociale. En ce qui concerne la certification, elles ont généralement orienté leurs investissements sur:

- l'aide à la définition des critères et indicateurs, à travers des projets communs
- la définition et la mise au point de normes locales par des groupes de travail nationaux dans les pays en voie de développement, grâce essentiellement au financement et à l'organisation de réunions et de voyages pour faciliter la participation au processus des acteurs locaux
- la démonstration de la réalisation des objectifs AFD dans leurs projets forestiers, en finançant les coûts directs et/ou indirects de la certification.

L'encadré no. 11 illustre le soutien accordé à la certification par un certain bailleur de fonds.

Une note d'information du DFID (Coopération britannique) sur la certification (DFID 1999) présente des propositions d'intervention. La section suivante donne un aperçu d'autres défis lancés aux bailleurs de fonds.

6.2 LA CERTIFICATION EQUITABLE: GAGEURE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Améliorer la participation des acteurs. Les organisations d'aide au développement voient dans la certification un outil qui peut, en assurant la participation d'une série d'acteurs différents pour atteindre le consensus, contribuer à l'aménagement durable des ressources forestières. Il faut néanmoins prendre le temps de définir des critères locaux, d'atteindre le consensus, de mettre les systèmes de certification à l'essai sur le terrain et de les réévaluer, notamment dans les pays en voie de développement.

Les bailleurs de fonds ont supposé que la certification inciterait à améliorer la gestion des forêts dans les PVD. En revanche, il semblerait, d'après les tendances constatées récemment, que la certification profite essentiellement à ceux qui sont déjà dans une

**ENCADRE NO. 11: LE SOUTIEN ACCORDE PAR LA
COOPERATION BRITANNIQUE AUX INITIATIVES DE CERTIFICATION**

Pour la Coopération britannique (Department for International Development – DFID), la certification représente une mesure liée au commerce d'incitation à la gestion durable des forêts. DFID a soutenu le dispositif de certification du programme d'exploitation forestière responsable/Woodmark, y compris la préparation de normes et de procédures de certification pour les forêts tropicales, la production de matériel pédagogique pour la formation à l'inspection, la documentation des coûts de la certification, la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de certification. Une évaluation de l'aide accordée a constaté quelques progrès au niveau des marchés de certification au Royaume-Uni et ailleurs en Europe. En revanche, peu d'affaires ont été conclues avec les pays en voie de développement, en partie parce que les producteurs hésitent à investir dans la certification du fait de sa rentabilité incertaine.

DFID a également financé quelques projets de recherche sur la certification, dont des études de l'impact de la certification sur les petites entreprises communautaires dans les PVD des tropiques et des études sur certains aspects de la certification des petites entreprises.

Un projet est actuellement en cours, dans le cadre du programme forestier bilatéral de DFID, visant à faciliter le développement participatif de normes, selon le modèle FSC, au Mexique. Le projet subventionne également les coûts de la formation aux procédures de certification et d'accréditation, ainsi que la promotion commerciale des produits certifiés. Le même genre d'appui pourrait être accordé aux initiatives nationales d'établissement de normes, en fonction de la demande, dans le cadre des projets forestiers bilatéraux au Ghana, en Indonésie ou en Guyane.

Source: DFID (1999)

situation favorable, notamment les grandes entreprises des pays développés. Tel n'était évidemment pas le résultat souhaité par les organisations d'aide au développement et elles ne le voient pas d'un oeil favorable. Il convient vraisemblablement de réévaluer leur rôle.

Les organisations d'aide au développement pourraient, en particulier, s'appliquer davantage à combattre le risque que la certification ne se retourne contre les pays en voie de développement dans leur ensemble et contre les entreprises plus petites. Elles seraient éventuellement prêtes à soutenir l'amélioration ou l'élaboration de normes sociales, ou à élaborer des normes ou des mécanismes plus aptes à tenir compte des contraintes qui pèsent sur les petites entreprises et les systèmes complexes de subsistance en milieu rural.

Renforcer les capacités, jeter les bases. Les organisations d'aide au développement ont également eu tendance à supposer que les coûts marginaux de l'AFD seraient compensés par les avantages découlant de la certification. Ce n'est pas souvent le cas – pour plusieurs raisons que nous avons déjà évoquées – notamment en ce qui concerne les petites entreprises ou entreprises communautaires et les systèmes de subsistance durable en milieu rural que l'aide au développement vise à favoriser. Or les entreprises plus grandes, dans les pays en voie de développement, connaissent des problèmes du même ordre (elles

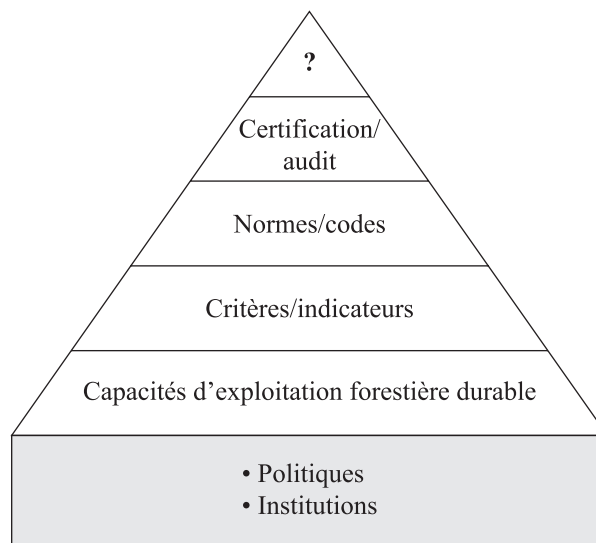


Figure 1. La “pyramide” des conditions d’une bonne gestion forestière (Source: Bass 1999)

ne savent toujours pas très bien planifier la gestion ou aborder les problèmes environnementaux et sociaux) et ont peu de motivation pour améliorer leurs pratiques d’exploitation, car elles ont actuellement peu d’accès aux avantages commerciaux de la certification ou au soutien des bailleurs de fonds. Si l’on admet la nécessité de renforcer la capacité de ces organismes pour qu’ils puissent assurer la gestion durable des forêts, reste à savoir qui doit s’en occuper, qui doit en supporter les frais, notamment dans les forêts naturelles des pays en voie de développement.

Pour être durable, l’aménagement forestier doit reposer sur une base solide de politiques et de lois, être capable d’adopter de bonnes pratiques forestières. Ces éléments conditionnent en large mesure le processus de certification, qui passe par l’établissement de normes ou de codes agréés pour vérifier les pratiques. La figure 1 présente cette “pyramide” des conditions de l’AFD.

Les entreprises forestières communautaires et à petite échelle, notamment dans les pays en voie de développement, ont évidemment besoin d’aide pour améliorer leurs capacités de gestion forestière. C’est en s’attaquant à cette pyramide de référence qu’on pourra renforcer les capacités en matière de certification et réduire le fossé entre les pays développés et les PVD. A défaut, c’est peut-être uniquement quand toutes les conditions sont remplies que la certification pourra améliorer progressivement les normes d’exploitation forestière, encore que les débats relatifs aux normes puissent contribuer au développement de politiques saines et donc à de meilleures pratiques forestières.

Les organisations d’aide au développement affectent déjà des fonds à l’élaboration des politiques, des C&I et des normes – mais tendent à délaissier l’amélioration de la capacité de gestion forestière dans les PVD, en partie à cause des expériences négatives précédentes de l’assistance technique. Il convient de prêter davantage d’attention aux aspects clefs de l’aménagement forestier durable afin que la certification puisse porter ses fruits. Il s’ensuit que la certification doit être promue dans le cadre de l’assistance sectorielle, sans être sa raison d’être.

Les coûts, les prix, la durabilité. En ce qui concerne les capacités futures de gestion et de commercialisation, on ferait vraisemblablement mieux d'appuyer des groupes cherchant à obtenir la certification (Markopoulos 1999). La certification des groupes d'opérateurs permet de minimiser les coûts pour les entreprises plus petites, tandis que l'aide à la création de groupes met également en route l'établissement de réseaux locaux et régionaux favorisant les échanges de compétences techniques et de connaissances commerciales.

Le développement de marchés plus compétitifs pour les services de certification a également été suggéré comme solution permettant de réduire les coûts (Markopoulos 1999). Un accroissement du nombre d'organismes certificateurs permettrait éventuellement d'améliorer la compétitivité, d'autant plus s'il était possible de favoriser une meilleure répartition régionale en comparaison de la situation actuelle.

Il semblerait en ce moment que les avantages financiers de la certification restent en aval de la filière et ne la remontent pas pour améliorer la gestion forestière. La certification continue donc à représenter un coût supplémentaire pour les gestionnaires de forêt. Il convient d'essayer de redresser cette situation inéquitable grâce à l'amélioration des capacités de commercialisation pour que la certification soit plus intéressante pour les gestionnaires. Les bailleurs de fonds pourraient utilement soutenir la création de petites entreprises dans ces zones, ce qui permettrait également d'améliorer la stabilité à long terme des opérations. Par ailleurs, en ce qui concerne la commercialisation, il y a des enseignements à tirer du commerce équitable et des marchés des produits agricoles biologiques (Courville 1999).

La promotion d'incitations par les prix pourrait être envisagée pour les importations de bois tropical certifié dans le marché de l'UE. En l'absence d'incitations financières réelles, il se peut que les seuls producteurs prêts à supporter les coûts supplémentaires de la certification soient ceux qui dépendent entièrement des marchés écologiquement sensibles.

Fournir l'information, diffuser les connaissances. Améliorer l'accès à l'information sur la certification, les marchés et les bonnes techniques de gestion forestière: voici peut-être un rôle décisif pour l'aide au développement. La certification, conduite par la demande, était censée encourager l'AFD, mais les consommateurs n'en sont guère informés. L'accroissement de la disponibilité de l'information pour les entreprises défavorisées a été discuté lors d'un atelier récent¹⁴, qui a affirmé que les bailleurs de fonds doivent se garder de manipuler les marchés. En revanche, on peut valablement continuer d'améliorer les réseaux d'information générale sur l'AFD et la certification (comme le fait le service d'information sur la certification de l'European Forest Institute¹⁵).

Il importe d'informer les marchés financiers sur la certification pour faciliter l'accès au crédit des entreprises plus petites dans les pays instables, ce qui inciterait ces entreprises à investir dans l'AFD et la certification. Le projet WWF "Forêts pour la vie" oeuvre actuellement dans ce sens.

¹⁴ Identifier les contraintes sur la certification des petites entreprises, ETRN/Soil Association, Hambourg, 30 septembre 1999.

¹⁵ Site internet EFI-CIS: www.efi.fi/cis/

Réfléchir aux avantages. En dernier lieu, les bailleurs de fonds et autres parties concernées par la certification doivent bien réfléchir aux avantages pouvant découler de la certification pour les entreprises actuellement défavorisées. DFID et la DGVIII/CE financent en ce moment des études sur l'impact de la certification. Il faut faire attention à ne pas privilégier les systèmes de certification fondés sur le jeu du marché au détriment d'autres mécanismes éventuellement plus appropriés. Plutôt que de soutenir sans réserve la certification et surtout le développement de moyens plus efficaces d'y faire participer les petites entreprises et les entreprises dans les PVD, il convient d'abord de s'assurer que la certification soit l'outil le plus approprié et le plus performant pour promouvoir l'AFD et sauvegarder les moyens d'existence de ce genre d'entreprises. Le développement de systèmes alternatifs de certification pour celles qui ne sont pas actuellement "dans le bain" pourrait être plus indiqué.

La plupart des bailleurs de fonds reconnaissent que la certification n'est qu'un moyen parmi d'autres – accords commerciaux intégrant des objectifs environnementaux, mesures politiques et législatives pour renforcer la réglementation du secteur forestier, processus innovatifs pour informer le public et assurer sa participation à l'élaboration des politiques – de promouvoir l'AFD. Comme le note DFID (DFID 1999), il n'y a aucune raison, *a priori*, de privilégier la certification, à moins de pouvoir prouver qu'elle permet d'atteindre le but d'une façon plus efficiente (c'est-à-dire à moindre coût, de manière plus fiable), équitable ou légitime que les solutions de rechange que nous venons d'évoquer.

Références

- Assi Doman 1999. "Assi Doman reaps FSC rewards". Annonce, Timber and Wood Products, 17 juillet 1999.
- Bass, S. et Upton, C. 1995. The Forest Certification Handbook, Earthscan Publications Limited, Londres, R-U.
- Bass, S. 1997. Introducing forest certification. Rapport du Groupe consultatif sur la certification des forêts pour DGVIII de l'European Forest Institute, Joensuu, Finlande.
- Bass, S. 1999. Forest certification -What problems is it solving? What challenges are still to be faced? Présentation à la 7ème Conférence mondiale sur le papier et l'environnement, Berlin 1999.
- Bass, S. 1998. Brief notes on development aspects of certification for EFI/BOKU Seminar on "Potential Markets for certified forest products in Europe", Bruxelles, 13 mars 1998. IIED, Londres, R-U.
- Bassett 1993. Industrial Wood. Study No. 3, Shell/WWF Tree Plantation Review, SIPC/WWF, 1993.
- Courville, S. 1999. Evaluation of Certification Systems that Promote Socially and Environmentally Responsible Production and Consumption (version préliminaire). International Federation of Organic Agricultural Movements (IFOAM). In Markopoulos, M. (1999) Community forest enterprise and certification in Mexico, Oxford Forestry Institute.
- DFID 1999. A DFID Approach to certification. Position paper on certification, (deuxième version, 11/1/99). DFID, Londres.
- Dixon, A. 1999. "Mexican stand-off is a thing of the past". Article, Timber and Wood Products International, 7 août 1999, p48-51.
- FCAG 1997. FSC and ISO Approaches to Forest Certification: a comparison and suggested ways forward. Briefing Note 2, Forest Certification Advisory Group (FCAG), DGVIII, CE, Bruxelles, Belgique.
- FSC site internet, documents consultés:
- 1.1. FSC Statutes (statuts)
 - 1.2. FSC Principles and Criteria for forest management (principes et critères de gestion forestière)
 - 3.6.3. FSC Board decision on percentage-based claims (décision du Conseil sur les pourcentages de bois certifié)
 - 5.2.2. Membership list (liste des membres)
 - 5.3.3. List of certified forests (31/12/97) (liste des forêts certifiées)
- FSC: projet: Group Certification: guidelines for certification bodies
- FSC: Notes on proposed revision of Principle 9
- Rapports mensuels du secrétariat FSC
- Ghazali et Simula, M. 1998. Timber Certification: progress and issues. Rapport pour l'OIBT. Kuala Lumpur-Helsinki).
- ITTO 1994. Report of the working party on certification of all timber and timber products. OIBT, Yokohama, Japon.
- Markopoulos, M. 1998i. The impacts of certification on community forest enterprises: A case study of the Lomerio Community Forest management Project, Bolivia. Forestry and Land Use Series No. 13, International Institute for Environment and Development, Londres.
- Markopoulos, M. 1998ii. The impacts of certification on campesino forestry groups in Northern Honduras. Rapport non publié, Oxford Forestry Institute, Oxford.
- Markopoulos, M. 1999. Community forest enterprise and certification in Mexico. A review of experience with special reference to the Union of Zapotec and Chinotec Forestry Communities (UZACHI). Rapport non publié, Oxford Forestry Institute, Oxford.
- Plouvier, D. 1997. Promotion of sustainable forest management and certification in timber producing countries of West and Central Africa. Final report of the EC-project B7-5041/95.8/VIII. WWF-Belgium, Bruxelles, Belgique.
- Ewald Rametsteiner, Peter Schwartzbauer, Heikki Justin, Jari Kärnä, Roger Cooper, John Samuel, Michel Becker et Tobias Kühn, 1998. Potential Markets for Certified Forest Products in Europe. Document de travail 2. European Forest Institute. Joensuu, Finlande 24p.

- Roberts, S. 1999. Developing Systematic Credibility: the South African forest industry and certification. Rapport interne, IIED, Londres.
- Scrase, H. 1999. Certification of forest products for small businesses: Improving access – issues and options. Rapport définitif pour le Forestry Research Programme (FRP) avant-projet ZF0083, DFID.
- SGS 1999. "Certification network cuts costs". Annonce, Timber and Wood Products, 17 juillet 1999.
- Thornber, K. à paraître. Internal report on an assessment of the impact of certification on the Bainings community forestry project, IIED, Londres.
- Thornber, K. 1999. Overview of Global Trends in FSC Certificates. Website publication, IIED, Londres.
- UNCTAD 1995. International cooperation on eco-labeling and eco-certification programs. Report to the ad hoc working group on trade and the environment. UNCTAD, Genève, Suisse.
- Viana, V. et al. 1996. Certification of forest products: issues and perspectives. Island Press. Washington D.C., Etats-Unis.

Communications personnelles

- Personnel de SGS Qualifor.
- Personnel de Soil Association Woodmark.
- K. Edwards, Regional Community Forestry Training Centre (RECOFTC), Bangkok.
- A. Jenkins, Coordinateur, UK-FSC Working Group.
- T. Klingberg, Swedish Forest Owners Association.
- J. Sandom, EFI-CIS.
- J. Stead, Responsable WWF 1995+ Group (Groupe d'acheteurs au R-U).
- T. Synnott, Director, FSC, Oaxaca.
- S. Zibe, Village Development Trust, PN.

